



**Nations Unies**

**Fonds d'équipement des Nations Unies**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2012**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-huitième session**  
**Supplément n° 5N**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-huitième session  
Supplément n° 5N

**Fonds d'équipement des Nations Unies**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2012**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2013



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification . . . . .	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes . . . . .	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	3
Résumé . . . . .	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	6
B. Constatations et recommandations . . . . .	7
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	7
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	7
3. Politique de prêt et provisions pour prêts en retard . . . . .	10
4. Respect des règles de la passation de marchés . . . . .	11
C. Informations communiquées par la direction . . . . .	12
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	12
2. Versements à titre gracieux . . . . .	12
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .	12
D. Remerciements . . . . .	13
Annexe. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	14
III. Rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 2012 . . . . .	15
A. Introduction . . . . .	15
B. Adoption des Normes comptables internationales du secteur privé . . . . .	15
C. Résultats financiers . . . . .	17
D. Exécution du budget . . . . .	21
E. Situation financière . . . . .	21

---

IV. États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012 .....	24
État I. Situation financière .....	24
État II. Résultats financiers .....	25
État III. Variations de l'actif net .....	26
État IV. Flux de trésorerie .....	27
État V. Comparaison entre les montants prévus au budget et les dépenses effectives (ressources ordinaires) .....	28
Notes relatives aux états financiers .....	29

---

## Lettres d'envoi et de certification

Le 30 avril 2013

Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, nous avons l'honneur de soumettre les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2012, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

La direction est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir la direction.

Les procédures comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne en vigueur donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres et les pièces comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les politiques et procédures sont appliquées en séparant les tâches comme il se doit. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de la vérification interne des comptes du FENU, passent constamment en revue les systèmes de comptabilité et les mécanismes de contrôle. De nouvelles améliorations sont en train d'être apportées dans certains domaines.

La direction a donné aux commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et aux auditeurs internes du PNUD pleinement et librement accès à toutes les écritures comptables et à toutes les données financières.

La direction étudie les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des auditeurs internes du PNUD. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon les cas, comme suite à ces recommandations.

Le Président  
du Comité des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

Nous certifions que, pour autant que nous puissions le savoir et en juger, toutes les opérations significatives ont été correctement comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

L'Administratrice  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement,  
Directrice générale  
du Fonds d'équipement des Nations Unies  
(Signé) Helen **Clark**

Le Secrétaire exécutif  
du Fonds d'équipement des Nations Unies  
(Signé) Marc **Bichler**

L'Administrateur assistant,  
Directeur du Bureau de la gestion  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier et Contrôleur,  
Bureau de la gestion  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
(Signé) Darshak **Shah**

---

Le 30 juin 2013

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Le Contrôleur et  
Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du  
Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York



## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2012 qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs et l'état des variations de l'actif net, ainsi que les tableaux et les notes explicatives complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe à l'Administrateur d'établir et de présenter sans fard les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies selon les Normes comptables internationales pour le secteur public et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

## Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Fonds d'équipement des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière applicables au Fonds d'équipement des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et  
Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2013

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2012. Il a effectué son audit en examinant les opérations et les activités financières au siège du FENU à New York.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2012. Cette opinion est exposée au chapitre I du présent rapport.

#### *Conclusion générale*

Le FENU a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en 2012. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les comptes du Fonds étaient consolidés dans les états financiers du PNUD, qui étaient établis suivant les Normes comptables du système des Nations Unies, basées sur la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. L'adoption des normes IPSAS a entraîné d'importants changements, notamment la formulation de conventions comptables applicables au FENU et l'établissement d'états financiers distincts de ceux du PNUD, ainsi que la comptabilisation et la présentation de l'actif et du passif et la publication d'états financiers plus détaillés et plus substantiels. Deux recommandations avaient été formulées au cours des exercices biennaux précédents au regard de la procédure d'établissement des états financiers du FENU et du financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres prestations dues à la cessation de service. Toutes deux étaient en cours d'application au moment de la vérification du Comité.

L'analyse de la situation financière du FENU au 31 décembre 2012 a montré que le Fonds jouissait d'une bonne santé financière. Par ailleurs, l'adoption sans heurt du référentiel comptable IPSAS en 2012 a été une réussite majeure. Le Comité a néanmoins constaté un certain nombre de lacunes dans la présentation et la teneur des états financiers, les procédures de comptabilisation et d'évaluation de l'actif et du passif, les contrôles internes et la formulation des conventions comptables, lacunes auxquelles il a fallu remédier avant la publication du présent rapport. Le FENU doit à présent s'attacher à pleinement mettre à profit les avantages découlant du passage aux normes IPSAS en se servant des nouvelles informations produites pour améliorer ses procédures de travail, ses systèmes informatiques et son dispositif de contrôle interne afin de renforcer la gestion financière et de permettre aux dirigeants de prendre des décisions plus informées.

*Suite donnée aux recommandations antérieures*

Deux recommandations avaient été formulées au cours des exercices précédents, durant lesquels les comptes du FENU étaient vérifiés en même temps que ceux du PNUD. Toutes deux étaient toujours en cours d'application.

*Aperçu général de la situation financière*

Pour l'année considérée, le montant total des produits était de 55,1 millions de dollars et celui des charges était de 50,6 millions, d'où un excédent de 4,5 millions de dollars.

*Mise en œuvre des normes IPSAS*

Lorsqu'il a vérifié les projets d'états financiers et les états financiers intermédiaires du FENU, le Comité a constaté des lacunes dans la présentation et la teneur des informations relatives aux intérêts créditeurs, dont le montant s'élevait à 367 000 dollars, et noté que les ajustements apportés aux soldes d'ouverture n'étaient pas comptabilisés dans l'excédent ou le déficit cumulés, comme l'exigeaient pourtant les normes IPSAS.

*Politique de prêt et provision pour prêts en retard*

La politique de prêt du FENU n'avait pas encore été approuvée. Au 31 décembre 2012, des prêts d'une valeur de 1,26 million de dollars étaient en souffrance depuis 550 à 1 371 jours, mais aucune provision correspondante n'avait été constituée, et une partie des intérêts créditeurs provenant des opérations de prêt (113 000 dollars) n'était pas comptabilisée dans les états financiers. En cas de retard dans le remboursement, il y a un fort risque de dépréciation intégrale des montants dus, et l'absence de provisions empêche le lecteur des états financiers de se faire une idée de la valeur des placements concernés.

*Passation de marchés*

Contrairement à ce que prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, les membres de l'équipe chargée d'évaluer les offres présentées pour l'obtention d'un marché de prestation de services techniques (d'une valeur d'environ un million de dollars par an) n'avaient pas rempli le formulaire de déclaration concernant le conflit d'intérêts. Le Comité estime que la déclaration écrite est pourtant importante dans la mesure où elle rappelle aux évaluateurs qu'ils doivent signaler tout conflit d'intérêts et a une fonction aussi bien préventive que corrective. De surcroît, l'invitation à soumissionner pour ce marché d'une grande importance et représentant des honoraires conséquents n'avait pas été affichée sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, ce qui a limité la concurrence. L'étude de marché entreprise aux fins de l'octroi du contrat avait été menée après que les soumissionnaires avaient déjà présenté leurs offres, ce qui est contraire aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD et aux dispositions du Manuel des achats. En outre, le Comité a constaté que la note attribuée à un soumissionnaire avait considérablement augmenté après que celui-ci avait présenté des informations complémentaires. Le Comité insiste sur le fait que le FENU doit respecter des normes d'éthique strictes lors de la passation de marchés afin de préserver sa réputation et de maximiser le rapport qualité-prix des services achetés.

**Recommandations**

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Essentiellement, le FENU devrait :

a) Examiner, en concertation avec le PNUD, les moyens d'accélérer la procédure d'approbation de sa politique de prêt, constituer des provisions pour les prêts en retard et comptabiliser 113 000 dollars de produits et intérêts créditeurs provenant des opérations de prêt;

b) Revoir la démarche suivie afin de déterminer pour quelles raisons l'équipe d'évaluation a accepté les changements importants apportés en même temps que les renseignements complémentaires et revu la note du soumissionnaire largement à la hausse. Le Comité a également recommandé que le Chef de l'Unité d'appui à la gestion contrôle et suive de plus près les activités de passation de marchés afin de s'assurer qu'elles sont pleinement conformes aux règles et règlements pertinents, et en particulier que l'on dispense des formations relatives aux achats à l'ensemble du personnel et que l'on fournisse un appui en la matière à ceux qui en font la demande, soit en ligne soit par l'intermédiaire de l'Unité d'appui à la gestion.

## A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour attirer des flux de capitaux supplémentaires du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 29 pays et territoires.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012, au titre de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ([ST/SGB/2003/7](#) et [Amend.1](#)) et aux normes internationales d'audit, lesquelles portent que le Comité doit se conformer aux règles déontologiques et organiser et exécuter ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation et la performance financières et les flux de trésorerie du FENU au 31 décembre 2012, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été classés et comptabilisés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds. Les vérificateurs ont effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour se formuler une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des états financiers, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable et des contrôles financiers internes du Fonds ainsi que, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux du Bureau.

6. Les contrôles sur lesquels le présent rapport est basé ayant été effectués au siège du FENU, les recommandations qui en sont issues concernent également le siège. Le Comité considère cependant qu'elles pourraient s'appliquer à tous les bureaux du Fonds. Les observations et conclusions formulées ici ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

## B. Constatations et recommandations

### 1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Les deux recommandations formulées au regard de l'exercice biennal 2010-2011, durant lequel les comptes du Fonds étaient consolidés dans les états financiers du PNUD, étaient toujours en voie d'application. L'une d'entre elles avait déjà été formulée en 2008-2009. On trouvera des informations plus détaillées sur ce point à l'annexe I du présent rapport. Le Comité espère que ces deux recommandations auront été intégralement mises en œuvre d'ici à la fin de 2013.

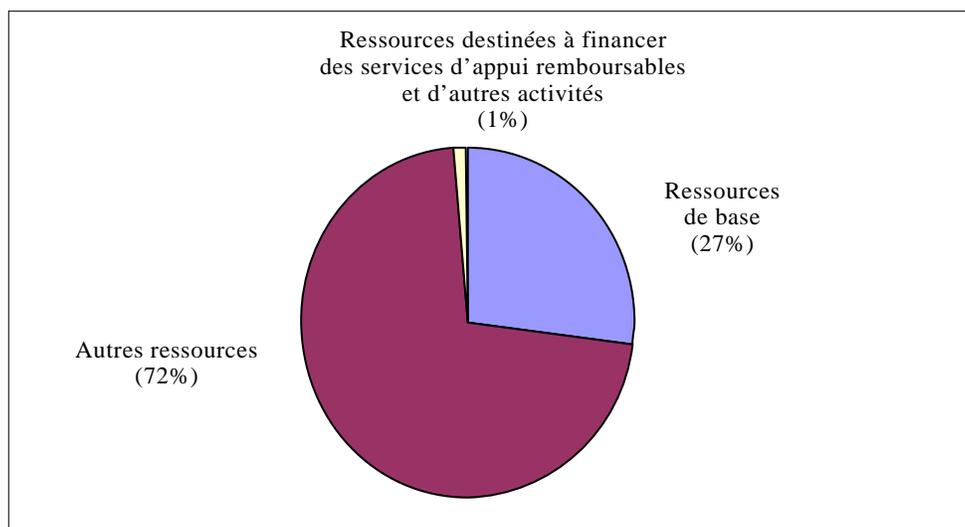
### 2. Aperçu de la situation financière

#### *Produits et charges*

8. Les produits du FENU proviennent notamment de contributions volontaires et de placements. Pour l'année considérée, le montant total des produits était de 55,14 millions de dollars et celui des charges de 50,59 millions de dollars, d'où un excédent de 4,55 millions de dollars. En 2012, le montant total des contributions volontaires versées au Fonds s'élevait à 54,14 millions de dollars (après déduction des remboursements à des donateurs), soit 98 % du total des produits. Ce montant se répartissait comme suit : 14,5 millions de dollars (27 %) au titre des ressources de base; 38,9 millions de dollars (72 %) au titre des autres ressources; 700 000 dollars (1 %) au titre des ressources destinées à financer des services d'appui remboursables et d'autres activités (voir fig. II.1).

Figure II.1

#### **Répartition des contributions versées au titre des ressources de base et des autres ressources**



Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

9. Pour la période considérée, les charges comptabilisées dans l'état des résultats financiers (état II), qui s'élevaient à 50,59 millions de dollars, se répartissent par secteur de la façon suivante : 16,58 millions de dollars au titre des charges relatives

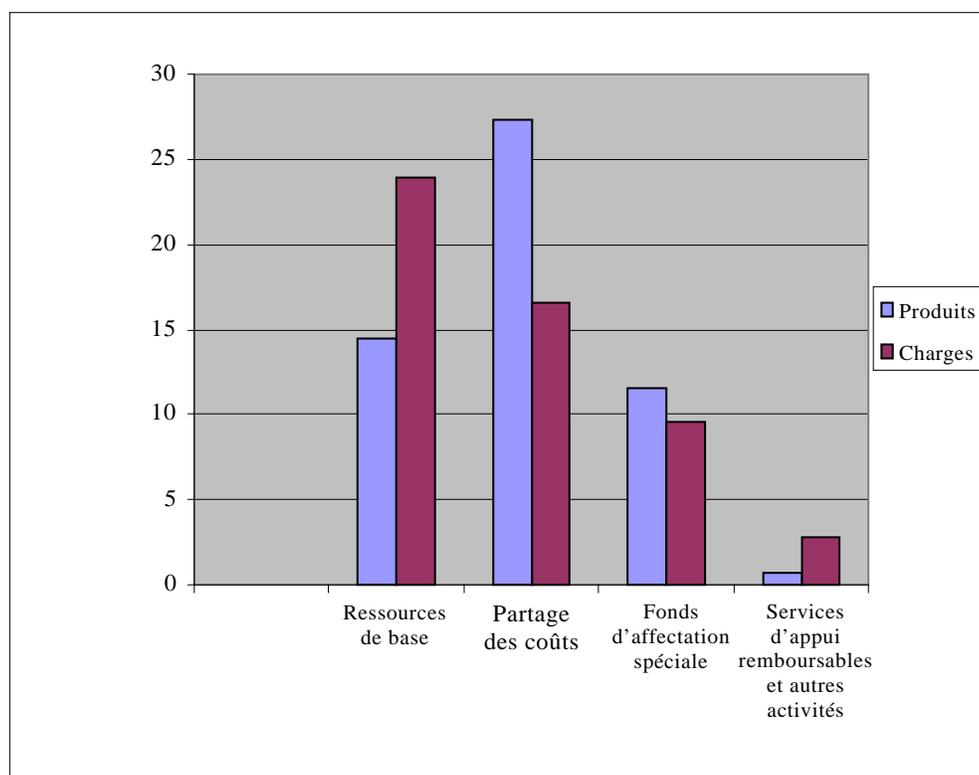
aux accords de partage des coûts; 9,58 millions de dollars au titre des charges relatives aux fonds d'affectation spéciale; 2,81 millions de dollars au titre des charges relatives aux services d'appui remboursables et à d'autres activités. La ventilation de ces charges par nature est la suivante : 16,73 millions de dollars au titre des subventions et autres transferts; 16,03 millions de dollars au titre des dépenses de personnel; 8,19 millions de dollars au titre des frais généraux de fonctionnement (après déduction de 2,30 millions de dollars pour le recouvrement des coûts); 7,23 millions de dollars au titre des services contractuels; 2,42 millions de dollars au titre des fournitures et articles consommables, des amortissements, des charges financières et des autres charges.

10. La figure II.2 permet de comparer les produits et les charges, par secteur.

Figure II.2

**Comparaison des produits et des charges**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

*Actif et passif*

11. Au 31 décembre 2012, la valeur de l'actif à court terme du FENU était de 78,36 millions de dollars, soit 7,6 fois la valeur du passif à court terme (10,29 millions de dollars), ce qui indique que le Fonds peut faire face à ses obligations à court terme. Par ailleurs, la valeur totale de l'actif (95,42 millions de dollars) était largement supérieure à celle du passif (25,6 millions de dollars), signe de bonne santé financière.

12. Au 31 décembre 2012, le montant de l'encaisse et des placements du Fonds s'élevait à 89,3 millions de dollars. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, qui s'appliquent également au FENU, le Fonds doit maintenir des réserves d'un montant équivalant à au moins 20 % des engagements au titre des projets. Pour l'année considérée, le montant des réserves s'élevait à 24,6 millions de dollars (soit 96,5 % du montant total du passif), ce qui est également révélateur d'une bonne santé financière.

*Mise en application des normes IPSAS*

13. Les états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2012 sont les premiers états financiers du Fonds à avoir été établis conformément aux normes IPSAS. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les comptes du FENU étaient consolidés avec ceux du PNUD et ses états financiers étaient établis suivant les Normes comptables du système des Nations Unies, qui sont basées sur la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. L'adoption des normes IPSAS a entraîné d'importants changements dans les conventions comptables, notamment en ce qui concerne la composition et la comptabilisation de l'actif, du passif, des produits et des charges.

14. Les normes IPSAS permettent d'améliorer la performance et la gestion financière des organisations. Elles permettent en effet de mieux mesurer et de mieux comprendre le coût total des opérations et d'évaluer la performance du Fonds, notamment en matière de coût, par rapport à celle d'autres organisations comparables. En outre, leur adoption entraîne la production d'informations supplémentaires qui peuvent servir à renforcer le contrôle et la gestion des ressources, du passif, des immobilisations, des stocks, des états de paie et des avantages du personnel.

15. Le passage aux normes IPSAS a exigé que l'on effectue des ajustements et des reclassements des soldes issus de l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 établi selon les Normes comptables du système des Nations Unies pour parvenir aux soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 conformes aux normes IPSAS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le montant total de l'actif comptabilisé dans le premier état financier établi conformément aux normes IPSAS était 2,03 millions de dollars plus élevé que le solde reclassé au 31 décembre 2011 établi suivant les Normes comptables du système des Nations Unies. Cette hausse est due à l'augmentation des montants comptabilisés au titre des immobilisations corporelles. Le montant total du passif a augmenté de 13,47 millions de dollars du fait de la comptabilisation des passifs liés aux avantages du personnel, ce qui a entraîné une réduction du montant de l'actif net de 11,41 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

16. Le Comité a constaté certaines lacunes dans l'établissement des états financiers. Les ajustements d'un montant de 11,4 millions de dollars apportés aux soldes d'ouverture des états financiers en application des normes IPSAS n'étaient pas comptabilisés dans l'excédent ou le déficit cumulés, des intérêts créditeurs de 367 000 dollars n'étaient pas déclarés séparément dans l'état des flux de trésorerie, la politique en matière de gestion des stocks n'était pas dûment communiquée et la note 7 de l'état V n'était pas correctement présentée. Le Comité a également constaté des lacunes dans la présentation et la teneur des informations relatives aux cessions d'immobilisations corporelles; en outre, les flux de trésorerie provenant du fonctionnement, d'un montant de 1,61 million de dollars, n'étaient pas

comptabilisés à la bonne rubrique. Le FENU a pris des mesures pour remédier aux problèmes constatés et publier des états financiers révisés.

17. Le FENU doit à présent pleinement mettre à profit les avantages découlant du passage aux normes IPSAS en se servant des nouvelles informations produites pour améliorer ses procédures de travail, ses systèmes informatiques et son dispositif de contrôle interne en vue de renforcer la gestion financière et de permettre aux dirigeants de prendre des décisions plus informées.

**18. Le Comité recommande au FENU : a) d'attribuer expressément au service de comptabilité la responsabilité de valoriser les avantages découlant de l'adoption des normes IPSAS; b) d'améliorer à l'échelle de l'organisation les procédures de traitement de l'information utilisée pour établir les états financiers, afin d'éviter que les lacunes constatées ne se représentent.**

### **3. Politique de prêt et provisions pour prêts en retard**

19. Le Comité a constaté des problèmes dans les opérations de prêt et la communication des informations financières y relatives. À la note 4 des états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2012 (voir le chapitre IV plus bas), il est expliqué que toutes les catégories d'actif sont évaluées chaque année pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation, par exemple, un retard ou une défaillance dans le remboursement d'un prêt ou une réduction permanente de la valeur d'un actif. À l'article IX du projet de politique de prêt du FENU, il est expliqué que le Département de la gestion financière est chargé de constituer des provisions pour les prêts douteux sur la base de la balance chronologique du portefeuille des prêts.

20. Le Comité note que, dans le cadre des arrangements actuels, la politique de prêt du FENU doit être approuvée par le PNUD, ce qui n'a pas encore été fait. Le Comité a par ailleurs constaté que, au 31 décembre 2012, le montant des prêts non remboursés, qui étaient au nombre de 23, s'élevait à 3,21 millions de dollars (principal seulement). Sur ces 23 prêts, 8, dont la valeur s'élevait à 1,26 million de dollars (soit 39 % du total), étaient en souffrance depuis 550 à 1 371 jours. Le FENU n'avait pas constitué de provisions pour ces prêts, qui avaient généré des intérêts de 134 000 dollars, faisant ainsi passer le montant total en souffrance à 1,39 million de dollars. En cas de retard dans le remboursement, il y a un fort risque de dépréciation intégrale des montants dus et l'absence de provisions empêche le lecteur des états financiers de se faire une idée de la valeur des placements concernés.

21. En examinant les intérêts créditeurs provenant des opérations de prêt, le Comité a établi qu'ils auraient dû s'élever à 175 000 dollars pour l'ensemble des opérations, alors que seuls 62 000 dollars avaient été comptabilisés, soit 113 000 dollars de moins. Le FENU n'a pas ajusté les états financiers en conséquence, mais le Comité a estimé que cela n'avait pas d'incidence significative sur leur justesse.

22. Le FENU a informé le Comité que sa politique de prêt avait été soumise au PNUD pour approbation. Il est par ailleurs en négociation avec les fournisseurs de services financiers en vue de restructurer les prêts en retard afin qu'ils puissent être remboursés.

23. Le FENU a accepté les recommandations que lui a faites le Comité de : a) se concerter avec le PNUD afin d'obtenir d'urgence l'approbation de sa politique de prêt; b) déprécier comme il se doit tous les prêts en retard une fois cette politique adoptée; et c) comptabiliser les intérêts de 113 000 dollars dans les états financiers afin qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires après la date d'arrêt des comptes.

#### 4. Respect des règles de la passation de marchés

24. Le Comité a constaté que le FENU avait conclu un accord de trois ans avec une société chargée de fournir des services techniques à l'appui de son programme de financement du développement local. Le contrat couvrant la première année, d'une valeur de 1 million de dollars, a été signé le 30 avril 2012; la société a été payée 0,9 million de dollars pour les services fournis en 2012.

25. Le Comité a constaté des violations de certaines règles importantes de la passation de marchés :

a) *Déclarations concernant le conflit d'intérêts non remplies.* Contrairement à ce que prévoit l'article 5.4 a) des politiques et procédures régissant les programmes et opérations, aucun des cinq membres de l'équipe chargée d'évaluer les offres n'avait complété le formulaire de déclaration. Le Comité estime que la déclaration écrite est pourtant importante dans la mesure où elle rappelle aux évaluateurs qu'ils doivent signaler tout conflit d'intérêts et a une fonction aussi bien préventive que corrective;

b) *Publication limitée de l'appel d'offres.* Le Comité a constaté que l'appel d'offres avait uniquement été publié sur les sites Web du PNUD et du FENU, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 4.0 des politiques et procédures régissant les programmes et opérations, en application duquel les invitations à soumissionner doivent être affichées sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies afin d'attirer le plus grand nombre d'offres. Le Comité a été informé que, si l'appel d'offres n'avait pas été diffusé via le Portail mondial, c'était parce que le statut du FENU ne lui permettait pas d'y accéder. Il estime néanmoins que cela a pu limiter la concurrence, d'autant qu'on ne savait pas bien si les différents prestataires de services avaient été informés que les appels d'offres étaient publiés sur tel et tel site Web;

c) *Étude de marché tardive.* En application des règles du PNUD en matière de passation de marchés, l'entité adjudicatrice est tenue de procéder à une étude de marché préalablement à toute invitation à soumissionner afin de se faire une idée précise du choix de fournisseurs. Le Comité a constaté que l'étude de marché entreprise aux fins de l'octroi de ce contrat de services avait été menée en août 2012 alors que le FENU avait déjà reçu des offres en janvier 2012. Il ressort clairement du procès-verbal de la réunion tenue par le comité chargé des contrats et des marchés, le 23 mars 2012, que l'étude de marché aurait dû être terminée avant que la procédure d'achat ne soit lancée.

d) *Augmentation conséquente de la note attribuée à un soumissionnaire.* Le 8 mars 2012, le fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) a demandé à un fournisseur de services potentiel de fournir des renseignements complémentaires sur la méthode proposée dans son offre. Le Comité a constaté que des changements considérables avaient été apportés par rapport au document initial, en violation de

l'article 5.4 f) des politiques et procédures régissant les programmes et opérations, qui interdit tout ajout, suppression ou modification au document d'origine et porte que l'équipe d'évaluation doit poursuivre ses travaux même lorsqu'elle reçoit des renseignements complémentaires. Le Comité a noté que les explications fournies par le soumissionnaire ont valu à celui-ci une augmentation de sa note moyenne, qui est passée de 650 (65%) à 704 (70 %), ce qui avait expressément pour but de rendre son offre compétitive. Le Comité considère que, outre qu'ils ont compromis la transparence et l'équité de la procédure de passation de marchés, les changements apportés n'étaient pas entièrement conformes au cahier des charges énoncé à l'article 22 de l'appel d'offres du 15 décembre 2011. Le Comité est d'avis que la révision de la note attribuée au soumissionnaire n'a pas aidé celui-ci à remporter le contrat, mais s'inquiète néanmoins de ce qu'elle est contraire aux procédures d'évaluation établies.

26. Le FENU a informé le Comité que le poste de chef de l'Unité d'appui à la gestion avait été vacant en 2012, et ce, jusqu'au deuxième semestre, de sorte que le contrôle des activités d'achat avait été moins strict.

**27. Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'examiner la démarche suivie afin de déterminer pour quelles raisons l'équipe d'évaluation avait accepté les changements importants apportés en même temps que les renseignements complémentaires et revu la note du soumissionnaire à la hausse.**

**28. Le FENU a également accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'améliorer le contrôle et le suivi des activités de passation de marchés afin de s'assurer qu'elles sont pleinement conformes aux règles et règlements pertinents, notamment en dispensant des formations relatives aux achats à l'ensemble du personnel et en fournissant un appui en la matière à ceux qui en font la demande, soit en ligne, soit par l'intermédiaire de l'Unité d'appui à la gestion.**

## **C. Informations communiquées par la direction**

### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

29. Le FENU a indiqué que, pour l'année considérée, il n'avait effectué aucune comptabilisation en pertes du type qu'il est tenu de signaler en application de la règle de gestion financière 106.9.

### **2. Versements à titre gracieux**

30. L'administration a indiqué qu'au cours de l'année considérée, elle n'avait effectué aucun versement à titre gracieux du type visé par la règle de gestion financière 123.01.

### **3. Cas de fraude ou de présomption de fraude**

31. Au regard du paragraphe 6 c) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, la direction du FENU n'a constaté, pendant l'année considérée, aucun cas de fraude ou de présomption de fraude susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers du Fonds.

## D. Remerciements

32. Le Comité tient à remercier le Secrétaire exécutif et le personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie (Vérificateur principal)  
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2013

## Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations  
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2011**

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.1, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement mise en œuvre</i>	<i>Recommandation partiellement mise en œuvre</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1. Le FENU devrait : a) procéder régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les éventuelles erreurs; b) soumettre ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées; c) réajuster la réserve opérationnelle afin que le maximum de ressources soient disponibles pour financer les activités de programme.	145	2010-2011		X	
2. Le FENU devrait : a) assurer le financement intégral de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations dues à la cessation de service; b) définir une politique de financement de ces engagements; c) mettre en place des procédures visant à calculer correctement ce qu'il doit au titre des jours de congé accumulés et constater cette charge d'avance.  Cette recommandation avait déjà été formulée en 2008-2009.	149	2010-2011		X	
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

## Chapitre III

### **Rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 2012**

#### **A. Introduction**

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est applicable au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Administratrice du PNUD et Directrice exécutive du FENU présente ci-joint les états financiers du Fonds pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012.

2. Pour la première fois, ces états financiers ont été établis suivant les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), alors qu'en 2011 et les années antérieures, ils l'avaient été suivant les Normes de comptabilité du système des Nations Unies (UNSAS).

3. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, son opinion sur les états financiers et les commentaires du FENU sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du règlement financier du PNUD, qui est applicable au Fonds.

4. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a été créé par l'Assemblée générale le 13 décembre 1966 dans sa résolution [2186 \(XXI\)](#) à l'intention des 49 pays les moins avancés du monde. Il offre aux populations pauvres de ces pays et à leurs petites entreprises des chances inédites en développant l'accès au microfinancement et à l'investissement. Ses programmes aident les femmes à devenir autonomes et sont conçus pour jouer le rôle de catalyseurs d'apports de capitaux plus importants du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement, afin de produire un maximum d'effet dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement.

#### **B. Adoption en 2012 des Normes comptables internationales du secteur privé**

##### **Un investissement dans la meilleure pratique**

5. Les normes IPSAS représentent la meilleure pratique comptable dont le secteur public puisse disposer. Le FENU les a adoptées le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à la résolution [60/283](#) de l'Assemblée générale. Au terme d'une seule année financière d'application des normes IPSAS, le Fonds recueille déjà les avantages de cette pratique de comptabilité internationale supérieure aux autres, à savoir une information financière plus transparente, un renforcement des principes de responsabilité et une bonne gouvernance, la comptabilisation et la publication complètes de tous les actifs et passifs ainsi qu'une amélioration du suivi, de la gestion et de la communication des actifs financiers et non financiers.

6. Pour adopter les normes IPSAS, le Fonds a dû revoir entièrement ses modalités de fonctionnement et gérer des mesures de réforme importantes à l'échelle de l'organisation, avec la participation des acteurs intéressés à l'intérieur mais aussi à l'extérieur. Plus précisément, il a adopté des méthodes comptables

nouvelles et mis en œuvre des modifications du système, ainsi que des outils d'enregistrement permettant de saisir aussi bien l'information de gestion nouvelle que l'information antérieure améliorée.

7. Au fur et à mesure de l'évolution des normes IPSAS, le Fonds suivra les changements qui y seront apportés pour s'assurer qu'il continue à se conformer à la meilleure pratique internationale et à tirer profit de son adoption.

#### **Points saillants des principaux changements apportés aux états financiers**

8. Les normes d'information financière IPSAS et le passage à la comptabilité d'exercice intégrale prescrite par ces normes ont abouti à d'importantes modifications des méthodes comptables ainsi que du type et de la mesure des produits, charges, actifs et passifs qui sont enregistrés et présentés dans les états financiers.

9. Les produits des contributions volontaires sont désignés comme des opérations sans contrepartie directe. Ces contributions sont enregistrées en produits lorsque les accords qui les prévoient deviennent générateurs de droits et d'obligations exécutoires, ou lorsqu'il y a un apport de trésorerie ne nécessitant pas d'accord de contribution, ce qui est le cas des contributions revêtant la forme de ressources budgétaires ordinaires. Les contributions volontaires sont portées en créances, et un ajustement est opéré le cas échéant pour dépréciation, afin de tenir compte de tout montant qui est peu susceptible d'être perçu.

10. Les charges ne sont enregistrées désormais dans les états financiers du Fonds qu'une fois les marchandises ou les services reçus et acceptés par lui, et non plus lorsque les engagements correspondants ont été pris. Lorsqu'elles concernent la mise en œuvre assurée à l'échelon national par des organisations non gouvernementales, les charges sont enregistrées au moment du versement des fonds par les agents d'exécution ou les partenaires de mise en œuvre et de la communication au Fonds de l'opération.

11. La valeur des avantages déjà acquis par le personnel du Fonds, mais non encore reçus (par exemple, les congés annuels accumulés, l'indemnité de rapatriement ou l'assurance maladie après la cessation de service) est désormais enregistrée selon la comptabilité d'exercice, ce qui permet de saisir l'intégralité du coût de l'emploi des fonctionnaires. Auparavant, les avantages de ce type n'étaient portés en charges (dépenses) dans les états financiers qu'une fois les fonds correspondants versés, et les engagements non réglés n'apparaissaient que dans les notes.

12. Les actifs corporels, tels les stocks et les immobilisations corporelles, ainsi que les actifs incorporels, tels les licences de logiciels et les coûts de développement de logiciels, sont désormais portés à l'actif suivant les normes IPSAS. Auparavant, ces actifs étaient portés en dépenses au coût d'acquisition.

13. Au nombre de cinq désormais et accompagnés de 28 notes, les états financiers du FENU sont l'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état de la variation de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie et le tableau comparatif des montants des crédits et des montants effectivement utilisés (budget ordinaire). Ces états et ces notes rassemblent en un document unique les résultats financiers du FENU pour 2012.

14. Suivant les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), les principaux états financiers faisaient la distinction entre les ressources ordinaires et les autres (participation aux coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables). Dans le cadre des normes IPSAS, seule la position consolidée est indiquée dans le corps des états financiers, les différents types de fonds étant distingués dans la note consacrée à l'information sectorielle (note 6).

15. Du fait que le changement de méthode comptable a coïncidé avec la première année d'application des normes IPSAS, il n'est pas ici présenté de données aux fins de comparaison pour l'année précédente.

16. La mise en application des normes IPSAS n'a en revanche rien changé au budget du FENU qui, lui, reste présenté en comptabilité de trésorerie modifiée. La méthode comptable employée pour le budget étant différente de la comptabilité d'exercice retenue pour les états financiers, un rapprochement a été établi entre le budget et le tableau des flux de trésorerie (note 7).

### C. Résultats financiers

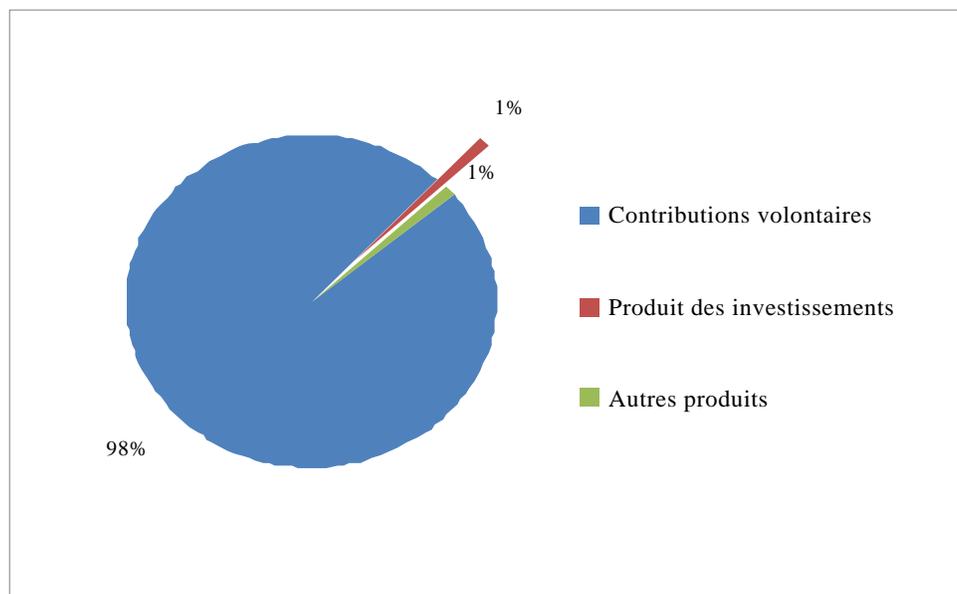
17. Pour 2012, les produits du FENU se montent sous forme de contributions et autres, à un total de 55,1 millions de dollars, contre 50,6 millions de charges totales, d'où un excédent de 4,5 millions de dollars.

#### Produits par nature

18. Comme on peut le voir sur la figure III.1, sur ce total de 55,1 millions de dollars, il y a 54,1 millions de dollars, soit 98 %, de contributions volontaires, 367 000 dollars, soit 1 %, de produits des investissements et 638 000 dollars, soit 1 %, d'autres produits.

Figure III.1

#### Répartition des produits de 2012, par nature

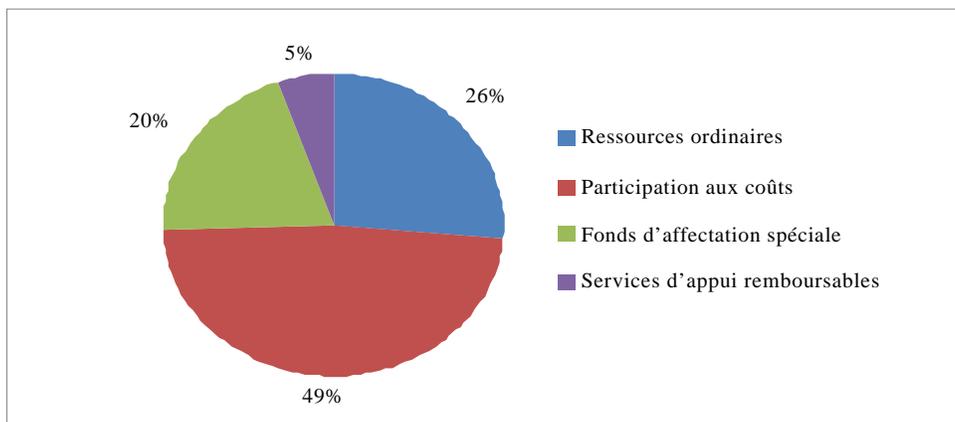


### Répartition des produits, par secteur

19. Il ressort de l'analyse des produits<sup>1</sup> par secteur que la participation aux coûts en est la principale source, à hauteur de 48 % en 2012, suivie des ressources ordinaires avec 27 %, des fonds d'affectation spéciale, à 20 %, et des services d'appui remboursables et activités diverses, à 5 % (voir la figure III.2).

Figure III.2

### Répartition des produits de 2012, par secteur

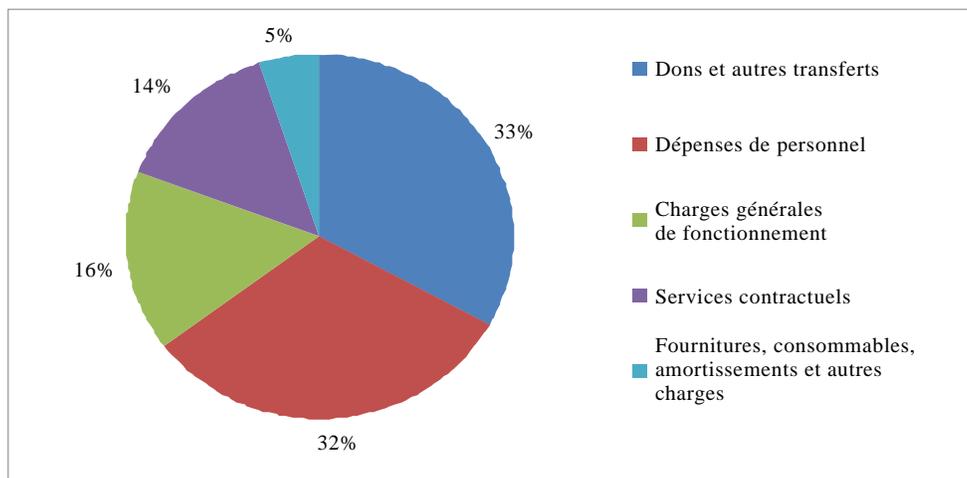


### Répartition des charges, par nature

20. En 2012, les charges du FENU se sont élevées au total à 50,6 millions de dollars. Comme l'indique la figure III.3, où elles sont classées selon leur nature, la principale catégorie de charges est celle des dons et autres transferts (16,7 millions de dollars, soit 33 % du total). Viennent ensuite les dépenses de personnel (16,0 millions de dollars, soit 32 % du total), les charges générales de fonctionnement (8,2 millions de dollars, soit 16 %), les services contractuels (7,2 millions de dollars, soit 14 %) et les fournitures, consommables, amortissements et autres charges (2,5 millions de dollars, soit 5 %).

<sup>1</sup> À l'exclusion des éliminations pour opérations interfonds.

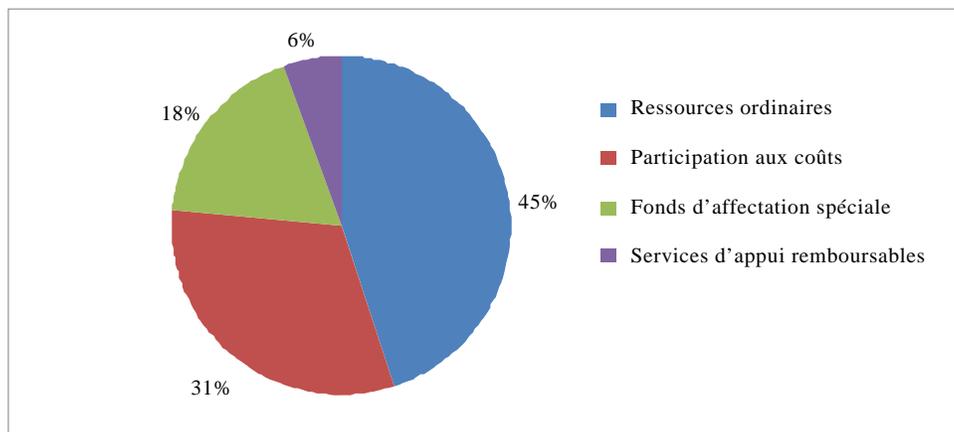
Figure III.3  
Répartition des charges de 2012, par nature



#### Répartition des charges, par secteur

21. Sur le total des charges de 2012<sup>2</sup>, il y avait 45 % de ressources ordinaires, 31 % de participation aux coûts, 18 % de fonds d'affectation spéciale et 6 % de services d'appui remboursables et activités diverses (voir la figure III.4).

Figure III.4  
Répartition des charges de 2012, par secteur



#### Charges afférentes au programme

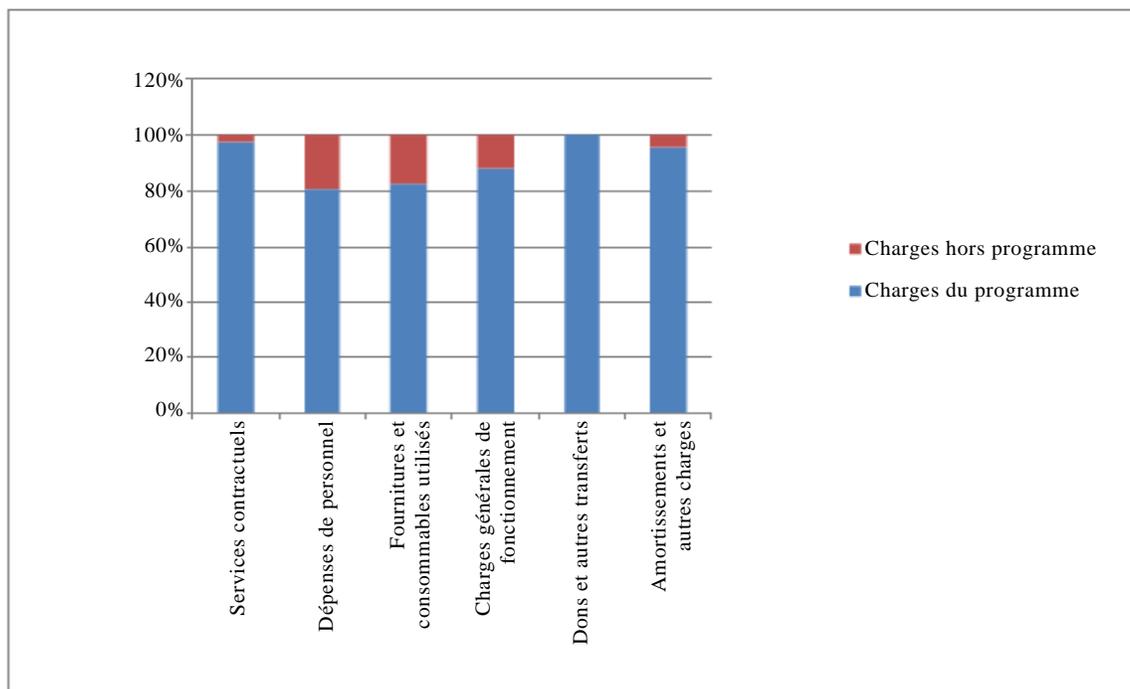
22. Sur le total de 50,6 millions de dollars de charges pour 2012, il y a 48,4 millions absorbés par le programme, comme le veut la nature des activités du Fonds, toutes axées sur le développement. Par catégorie de charges, celles du programme représentent 98 % du total des services contractuels, tant de particuliers que de sociétés, 80 % des dépenses de personnel, 82 % des fournitures et

<sup>2</sup> À l'exclusion des éliminations pour opérations interfonds.

consommables utilisés, 88 %<sup>3</sup> des charges générales de fonctionnement, 100 % des dons et autres transferts et 96 % des amortissements et autres charges (voir la figure III.5).

Figure III.5

**Part des charges afférentes au programme, par nature, dans les charges totales**



23. La note 6 afférente aux états financiers donne des détails sur les résultats financiers, par secteur, qui sont récapitulés ci-dessous.

Tableau III.1

**Récapitulation des résultats financiers de 2012, par secteur**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination des opérations entre fonds</i>	<b>Total</b>
Produit total	15,2	27,5	11,6	3,1	(2,3)	<b>55,1</b>
Charges totales	23,9	16,6	9,6	2,8	(2,3)	<b>50,6</b>
Excédent sur l'année	(8,7)	10,9	2,0	0,3	–	<b>4,5</b>
<b>Actif net total</b>	<b>16,5</b>	<b>35,7</b>	<b>12,1</b>	<b>5,5</b>	–	<b>69,8</b>

<sup>3</sup> À l'exclusion des éliminations pour opérations interfonds.

## D. Exécution du budget

24. Le budget du FENU, qui continue à être établi en comptabilité de trésorerie modifiée, est présenté dans l'état financier V et la note 7. Pour faciliter les comparaisons entre le budget et les états financiers, qui sont établis suivant les normes IPSAS, on a fait un rapprochement avec le tableau des flux de trésorerie, qui figure dans la note 7.

25. Pour le FENU, les budgets approuvés sont ceux qui autorisent le financement sur les ressources ordinaires des charges à supporter pour les activités de développement et de gestion. Quant aux autres ressources du Fonds, elles correspondent à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses quant à la survenance dans l'avenir de certains événements et elles ne sont pas formellement approuvées par le Conseil d'administration.

Le tableau III.2 ci-dessous indique l'exécution du budget en 2012 par rapport aux montants approuvés des ressources ordinaires.

Tableau III.2  
Taux d'exécution du budget pour 2012

<i>Composantes du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (en pourcentage)</i>
Activités de développement	29,9	68
Activités de gestion	2,6	97
<b>Total</b>	<b>32,5</b>	<b>71</b>

## E. Situation financière

### Actifs

26. Pour 2012, les actifs du Fonds, qui s'élèvent au total à 95,4 millions de dollars, se composent dans une large mesure d'investissements (52,1 millions), de trésorerie et équivalents de trésorerie (37,2 millions) et d'avances aux fournisseurs de services financiers (3,2 millions), qui se montent globalement à 92,5 millions de dollars, soit 97 % du total. Le solde comprend 2,0 millions de dollars d'avances, 0,5 million d'immobilisations corporelles, 0,3 million de créances et 0,1 million d'autres actifs.

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements

27. Au 31 décembre 2012, le FENU détenait 89,3 millions de dollars de trésorerie ou équivalents de trésorerie et investissements. Le produit des investissements s'est élevé sur l'année à 0,4 million de dollars.

### Créances

28. Au 31 décembre 2012, le Fonds détenait 279 000 dollars de créances, dont 2 000 dollars sur des tiers, 5 000 dollars sur des entités des Nations Unies et 272 000 dollars au titre des investissements.

### **Avances versées**

29. Au 31 décembre 2012, le FENU avait 2,0 millions de dollars d'avances non remboursées, dont 0,5 million consistant en fonds de fonctionnement avancés à des gouvernements et à d'autres agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre, le reste, soit 1,5 million de dollars, étant constitué de sommes payées d'avance et d'avances au personnel.

### **Prêts aux fournisseurs de services financiers**

30. Au 31 décembre 2012, le FENU détenait 3,2 millions de dollars de créances au titre de prêts sur les fournisseurs de services financiers. Cette somme comprenait des prêts à des établissements de microfinancement, banques, coopératives et sociétés de transfert d'argent.

### **Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

31. Au 31 décembre 2012, le FENU détenait la valeur de 488 000 dollars d'immeubles et de matériel, dont 269 000 dollars en véhicules, 192 000 dollars en matériel de communications et matériel informatique et 27 000 dollars en mobilier, agencements et autres matériels.

### **Passifs**

32. Pour 2013, les passifs du Fonds, d'un montant total de 25,59 millions de dollars, comprennent les avantages du personnel (17,33 millions), les comptes créditeurs et charges à payer (8,22 millions) et les autres passifs courants (0,04 million). Les montants des charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des indemnités de rapatriement et des prestations décès ont été déterminés par une évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012.

### **Avantages du personnel**

33. Les normes IPSAS exigent l'enregistrement dans les états financiers de toutes les charges cumulées au titre des avantages du personnel, malgré le fait que les versements correspondants n'interviendront que sur plusieurs décennies. Au 31 décembre 2012, le principal passif était en l'occurrence l'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 12,6 millions de dollars.

### **Excédents cumulés**

34. Au 31 décembre 2012, le montant total des excédents cumulé et des réserves du FENU s'établissait à 69,8 millions de dollars. Leur niveau avait été infléchi essentiellement par a) les ajustements exigés par l'application des normes IFSAS, soit une minoration de 11,4 millions de dollars comprenant l'enregistrement rétrospectif de charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; b) un excédent pour l'année de 4,5 millions de dollars; c) une augmentation de la valeur du passif des charges correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service (« perte actuarielle ») représentant une minoration de 1,2 million de dollars, par suite de la conjoncture économique extérieure et d'un changement dans les hypothèses actuarielles; d) un ajustement pour les fonds d'affectation spéciale faisant baisser le niveau de 0,8 million de dollars.

### Situation financière, par secteur

35. La situation financière du Fonds, exposée en détail, par secteur et globalement, dans la note 6, est récapitulée ci-dessous au tableau III.3.

Tableau III.3

#### Récapitulatif de la situation financière, par secteur, au 31 décembre 2012

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif net total/situation nette</i>
Ressources ordinaires	37,5	39	21,0	82	16,5	24
Participation aux coûts	37,8	40	2,1	8	35,7	51
Fonds d'affectation spéciale	13,3	14	1,2	5	12,1	17
Services d'appui remboursables	6,8	7	1,3	5	5,5	8
<b>Total</b>	<b>95,4</b>	<b>100</b>	<b>25,6</b>	<b>100</b>	<b>69,8</b>	<b>100</b>

## Chapitre IV

### États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012

État I

Fonds d'équipement des Nations Unies

Situation financière au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 8)	37 159	35 120
Placements	(note 9)	38 777	32 960
Débiteurs (opérations sans contrepartie directe)		–	948
Débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	(note 10)	279	438
Avances versées	(note 11)	1 966	2 865
Autres actifs courants	(note 12)	178	178
<b>Total</b>		<b>78 359</b>	<b>72 509</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	(note 9)	13 366	7 554
Prêts aux fournisseurs de services financiers	(note 13)	3 207	4 816
Immobilisations corporelles	(note 14)	488	1 005
<b>Total</b>	<b>(note 9)</b>	<b>17 061</b>	<b>13 375</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>95 420</b>	<b>85 884</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer	(note 15)	8 223	5 147
Avantages du personnel	(note 16)	2 033	1 696
Autres passifs courants	(note 17)	38	59
<b>Total</b>		<b>10 294</b>	<b>6 902</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	(note 16)	15 302	13 255
<b>Total</b>		<b>15 302</b>	<b>13 255</b>
<b>Total du passif</b>		<b>25 596</b>	<b>20 157</b>
<b>Actif net</b>			
Réserves	(note 18)	24 600	24 600
Excédent accumulé	(note 19)	45 224	41 127
<b>Total de l'actif net</b>		<b>69 824</b>	<b>65 727</b>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>		<b>95 420</b>	<b>85 884</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II  
**Fonds d'équipement des Nations Unies**  
**Résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant au 31 décembre 2012</i>		
<b>Produits</b>		
Contributions volontaires (montant net)	(note 20)	54 139
Placements	(note 21)	367
Autres produits	(note 22)	638
<b>Total des produits</b>		<b>55 144</b>
<b>Charges</b>		
Services contractuels	(note 23)	7 226
Dépenses de personnel	(note 23)	16 026
Fournitures et consommables utilisés	(note 23)	567
Frais généraux de fonctionnement	(note 23)	8 193
Subventions et autres transferts	(note 23)	16 727
Autres charges	(note 23)	1 517
Amortissements	(note 23)	329
Charges financières	(note 23)	8
<b>Total des charges</b>		<b>50 593</b>
<b>Excédent</b>		<b>4 551</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

**Fonds d'équipement des Nations Unies****Variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent accumulé</i>	<i>Total de l'actif net</i>
<b>Solde au 31 décembre 2011 [Normes UNSAS (chiffres retraités)]</b>	<b>24 600</b>	<b>52 537</b>	<b>77 137</b>
Ajustement IPSAS – immobilisations corporelles	–	1 005	1 005
Ajustement IPSAS – avantages du personnel	–	(13 606)	(13 606)
Ajustement IPSAS – produits	–	1 171	1 171
Ajustement IPSAS – divers	–	20	20
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (chiffres retraités du fait de l'adoption des normes IPSAS)</b>	<b>24 600</b>	<b>41 127</b>	<b>65 727</b>
<b>Variations de l'actif net</b>			
Fonds réservés à des fins particulières (note 19)	–	775	775
Pertes actuarielles	–	(1 229)	(1 229)
Excédent (déficit)	–	4 551	4 551
<b>Total des produits et des charges directement comptabilisés dans l'actif net</b>	<b>–</b>	<b>4 097</b>	<b>4 097</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>24 600</b>	<b>45 224</b>	<b>69 824</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV  
**Fonds d'équipement des Nations Unies**  
**Flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2012**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>	
Excédent	4 551
<i>Ajustements destinés à rapprocher le déficit des flux nets de trésorerie :</i>	
Amortissements	329
Amortissements des primes d'émission	1 020
(Plus-values)/moins-values sur les ventes d'immobilisations corporelles	269
Variations de l'actif	
(Augmentation)/diminution des débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	948
(Augmentation)/diminution des débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	(1 333)
Intérêts sur des prêts	18
(Augmentation)/diminution des avances versées	899
(Augmentation)/diminution des prêts accordés aux fournisseurs de services financiers	1 609
Variations du passif/de l'actif net	
Augmentation/(diminution) des créditeurs et des charges à payer	3 076
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	1 155
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	(21)
Augmentation/(diminution) des fonds réservés à des fins particulières	775
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>	<b>13 295</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>	
Achats de placements	(55 249)
Placements arrivés à échéance	42 600
Intérêts créditeurs	1 474
Ventes d'immobilisations corporelles	(81)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>(11 256)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>2 039</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année</b>	<b>35 120</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b> (note 8)	<b>37 159</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État V

## Fonds d'équipement des Nations Unies

**Comparaison entre les montants prévus au budget et les dépenses effectives de l'année terminée le 31 décembre 2012 (ressources ordinaires)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Dépenses effectives calculées sur une base comparable à celle du budget (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants prévus au budget définitif et les dépenses effectives (note 7)</i>
	<i>Initial</i>	<i>Définitif</i>		
<b>Activités de développement</b>				
Programmes	22 660	22 660	16 998	5 662
Efficacité du développement	7 206	7 206	3 425	3 781
<b>Total partiel</b>	<b>29 866</b>	<b>29 866</b>	<b>20 423</b>	<b>9 443</b>
Activités de gestion	2 623	2 623	2 539	84
<b>Total</b>	<b>32 489</b>	<b>32 489</b>	<b>22 962</b>	<b>9 527</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### Entité présentant l'information financière

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est un fonds et programme des Nations Unies créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966. En tant qu'organisme d'investissement en capitaux des Nations Unies, il est actif dans les 49 pays les moins avancés du monde. Il offre de nouveaux débouchés aux populations pauvres et à leurs petites entreprises en renforçant l'accès au microfinancement et aux capitaux d'investissement. Ses programmes contribuent à émanciper les femmes et sont conçus pour stimuler les apports de capitaux du secteur privé, des administrations nationales et des partenaires du développement, en vue d'obtenir un effet maximal en termes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le FENU a son siège à New York et il est présent dans 29 pays et territoires.

Les présents états financiers portent uniquement sur les opérations du FENU. Celui-ci n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou entités contrôlées conjointement.

### Note 2

#### État de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Les états financiers du FENU ont été élaborés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Ce sont les premiers états établis selon ces normes et l'application qui a été faite de certaines dispositions transitoires est décrite dans la note 3.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le FENU établissait ses états financiers selon les normes comptables du système des Nations Unies, qui prescrivaient l'utilisation d'une méthode de comptabilité d'exercice modifiée. C'est pourquoi les états financiers vérifiés de 2011 ne ressemblent pas aux états établis pour 2012.

Le FENU a adopté les normes IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le passage à la méthode de comptabilité d'exercice prescrite par ces normes a entraîné d'importantes modifications, concernant aussi bien les conventions comptables que le type et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés. Des ajustements et reclassements ont donc été opérés dans les rubriques de l'état de la situation financière du FENU au 31 décembre 2011, établi selon les normes comptables du système des Nations Unies, pour obtenir le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012, établi selon les normes IPSAS. L'effet net des variations résultant des ajustements pratiqués comme suite à l'adoption des nouvelles normes est une diminution de l'actif net total de 11 410 000 dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi qu'il est décrit dans la note 5. Par ailleurs, le passage aux normes IPSAS nécessitera d'établir les états financiers sur une base annuelle, alors que les normes comptables du système des Nations Unies prévoyaient d'en établir tous les deux ans.

**Note 3**

**Référentiel comptable et autorisation de publication**

**a) Référentiel comptable**

Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FENU.

Le Fonds applique le principe du coût historique sauf dans les cas visés dans la note 4. Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. L'année financière court de janvier à décembre.

**b) Opérations en devises**

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière du FENU. Les présents états financiers sont libellés en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Les autres monnaies sont converties en dollars des États-Unis à la date de l'opération considérée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies, qui se rapproche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs monétaires libellés en devises est convertie au taux de change en vigueur à la date de clôture et constatée dans l'état de l'actif net/situation nette.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les pertes et gains de change résultant du règlement d'opérations en devises et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises selon le taux de change en vigueur au 31 décembre sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

**c) Estimations comptables essentielles**

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS, le FENU doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants constatés des actifs, passifs, produits et charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les durées d'utilité retenues et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, et le classement des instruments financiers et actifs et passifs éventuels.

**d) Dispositions transitoires**

Les dispositions transitoires ci-après ont été appliquées pour mettre en œuvre les normes IPSAS ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- i) Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers). Comme autorisé pendant la première année d'application, il n'est pas fourni de données comparatives sauf pour l'état de la situation financière (état I);
- ii) Norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Le FENU a mis à profit la disposition l'autorisant la première année à ne pas présenter de montants pour les quatre périodes antérieures en ce qui concerne la valeur actuarielle des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et les ajustements liés à l'expérience des engagements relatifs aux régimes;
- iii) Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers tandis que les actifs financiers susceptibles de vente sont évalués à la juste valeur avec variation de valeur constatée en actif net/situation nette.

**e) Futures prises de position officielles en matière comptable**

Les futures positions officielles du Conseil des normes comptables internationales du secteur public susceptibles d'affecter le FENU concerneraient les projets suivants :

- i) Conceptual framework for general-purpose financial reporting by public sector entities (cadre conceptuel de l'information financière à usage général destiné aux entités du secteur public) : projet visant l'élaboration d'un cadre conceptuel du secteur public applicable à la mise au point et à la présentation de l'information financière à usage général des entités publiques;
- ii) Reporting service performance information (communication de l'information sur la performance des services) : projet visant l'emploi d'une méthode reposant sur l'énoncé de principes pour mettre au point un cadre cohérent de communication des résultats des programmes et services publics privilégiant la satisfaction des besoins des usagers;
- iii) Financial statement discussion and analysis (examen et analyse des états financiers) : projet visant l'élaboration de directives d'information financière sur l'examen et l'analyse des états financiers;
- iv) Social benefits (avantage sociaux) (voir [www.ifac.org/public-sector/projects/social-benefits](http://www.ifac.org/public-sector/projects/social-benefits)) : projet visant à définir les critères et modalités de comptabilisation des charges et passifs de certains avantages sociaux dans les états financiers;
- v) Instruments financiers : les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation), IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et mesure), IPSAS 30 (Instruments financiers : information à fournir) sont applicables aux périodes de présentation de l'information financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le FENU les adoptera intégralement à cette même date et n'aura à fournir qu'un petit nombre d'éléments d'information supplémentaire compte tenu du fait qu'il en applique déjà la plupart des prescriptions dans ses états financiers.

L'état d'avancement de ces futures positions officielles et leur incidence sur les états financiers du FENU continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

**f) Autorisation de publication**

Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur du PNUD et administrateur délégué du FENU, le Secrétaire exécutif du FENU, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, leur publication a été autorisée le 30 avril 2013.

**Note 4**

**Principales méthodes comptables**

**a) Classement des actifs financiers**

Le FENU classe ses actifs financiers selon les catégories ci-après dans l'état des résultats financiers : actifs détenus jusqu'à leur échéance; actifs disponibles à la vente; prêts et créances; et actifs évalués à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit. Ce classement tient compte de l'objectif dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Le FENU constate initialement les prêts et créances à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FENU devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers et les actifs libellés en devises sont convertis en dollars des États-Unis en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains et pertes étant portés en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

<i>Classification IPSAS</i>	<i>Types d'actif financier du FENU</i>
Titres détenus jusqu'à l'échéance	Placements
Actifs disponibles à la vente	–
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe, avances et prêts à des institutions de microfinancement
Actifs comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit	Instruments dérivés

**Titres détenus jusqu'à l'échéance**

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et échéance fixe que le FENU a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FENU classe comme actifs détenus jusqu'à l'échéance une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

**Actifs financiers susceptibles de vente**

Entrent dans la catégorie des actifs financiers susceptibles de vente les actifs expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune des autres catégories. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés à la juste valeur avec variation portée directement en actif net/situation nette. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un actif financier susceptible de vente est décomptabilisé, le gain ou déficit accumulé dans l'actif net/situation nette est reclassé en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2012, le FENU ne détenait pas d'actifs financiers susceptibles de vente.

**Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les titres de placement à court terme, à haute liquidité, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur, déduction faite des pertes de valeur pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie comprennent les titres de placement dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Un actif financier est comptabilisé à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers lorsqu'il est acquis essentiellement en vue d'une cession à court terme ou lorsque le FENU le désigne comme tel. Soit il est classé dans cette catégorie s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale soit il est classé comme actif détenu à des fins de transaction. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Ils sont classés comme actifs courants lorsque leur cession est censée intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2012, le FENU n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe d'actifs.

Les créances au titre d'opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir et représentent les produits non perçus ayant fait l'objet d'un engagement de la part des donateurs. Au 31 décembre, le FENU n'avait aucune créance à recevoir au titre d'opérations sans contrepartie directe.

Les créances au titre d'opérations avec contrepartie directe représentent des intérêts à recevoir sur les placements du FENU.

Les avances versées représentent de la trésorerie transférée aux agents d'exécution/partenaires de réalisation à titre d'avance. Elles sont initialement comptabilisées comme actifs, puis converties en charges lorsque les biens sont livrés ou les services rendus par les agents d'exécution ou partenaires de réalisation et confirmés lorsque le FENU reçoit les relevés de dépenses certifiées pertinents, dont les rapports financiers, les formulaires d'autorisation et d'ordonnancement des dépenses ou les rapports sur l'exécution des projets. Dès lors que ces relevés de dépenses certifiées sont reçus, le FENU constate les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états vérifiés de l'entité ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, des états que l'entité soumet pour vérification ou ses états non vérifiés.

Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le FENU et l'agent d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur exige un versement initial. Ils sont constatés comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services visés; une passation en charges est alors effectuée et un montant correspondant est déduit du paiement anticipé.

Le FENU accorde des avances à ses fonctionnaires pour une période n'excédant pas 12 mois aux fins précises prévues dans le Règlement et au Statut du personnel de l'ONU (voir [ST/SGB/2013/3](#)). Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

#### *Prêts aux prestataires de services financiers*

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration financière des pays les moins avancés, le FENU gère un petit portefeuille de prêts destinés directement aux prestataires de services financiers. Ces prêts sont accordés à des conditions libérales, c'est-à-dire qu'ils sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux disponibles sur le marché. Ils aident les prestataires de services financiers à démontrer leur solvabilité potentielle et leur capacité de gérer la dette pour accroître leurs portefeuilles.

Pour en bénéficier, les prestataires de services financiers doivent soumettre un plan de développement rationnel indiquant la façon dont les prêts leur permettront d'accéder à la viabilité financière. L'octroi des prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, les prêts ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le FENU ne prêtera pas à des prestataires qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que les banques commerciales. D'autre part, ils ne doivent pas exposer les prestataires à des risques de change (c'est-à-dire que les prêts doivent de préférence être libellés en monnaie locale).

### *Conditions de prêts aux prestataires de services financiers*

Le montant unitaire d'un prêt consenti par le FENU à un prestataire de services financiers va de 100 000 dollars à 5 millions de dollars. Le montant moyen est actuellement de 252 000 dollars.

La durée maximale d'un prêt du FENU n'excède pas 10 ans, période de grâce comprise. La durée moyenne actuelle est de 3,7 ans.

Pendant la période de grâce, qui dure de 1 à 2 ans, seul le versement d'intérêts est prévu. Le prestataire de services financiers verse ces intérêts chaque semestre conformément à l'échéancier de remboursement attaché à la convention de prêt.

Le taux d'intérêt est calculé sur la base d'une année de 360 jours composée de 12 mois de 30 jours. Les prêts du FENU aux prestataires de services financiers ont un taux d'intérêt fixe et sont calculés selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

Tous les prêts sont consentis en monnaie locale. Le FENU prend à sa charge le risque de taux de change.

Tous les groupes d'actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Sont notamment considérés comme preuves objectives les défaillances de la contrepartie ou la réduction permanente de la valeur de l'actif. Les moins-values sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers (directement ou par le biais d'un compte de dépréciation) l'année au cours de laquelle elles se produisent. Au 31 décembre 2012, le FENU n'avait aucun actif financier déprécié. Les emprunts non remboursés depuis plus de 500 jours dont le principal atteint 1,3 million de dollars sont réaménagés en vue d'en garantir le règlement intégral. Le montant et le calendrier de ces réaménagements n'étaient pas connus avec certitude au 31 décembre.

### **Stocks**

Les stocks détenus pour être distribués gratuitement ou pour un coût symbolique sont constatés au plus faible du coût historique ou du coût de remplacement. Les stocks détenus pour être vendus sont constatés au plus faible du coût historique ou de la valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix estimatif de vente dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

### **Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements et moins-values cumulés. Il s'agit des coûts directement imputables à l'acquisition de l'actif et de l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil de capitalisation des immobilisations

corporelles est d'au moins 500 dollars ou plus par unité, et de 50 000 dollars pour les améliorations locatives.

Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable ou comptabilisés comme élément d'actif distinct, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques qu'en attend le FENU se concrétiseront et qu'il est possible de mesurer de façon fiable le coût de l'immobilisation. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux actifs de projet non contrôlés par le FENU sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. On considère que le FENU a le contrôle d'un actif quand il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs et peut en exclure ou réguler l'accès par des tiers. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les accords de droit d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir, plus bas, la section consacrée aux contrats de location).

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité, sauf pour les terrains qui ne sont pas amortissables. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Durée d'utilité (estimée en années)</i>
Immeubles	40
Véhicules	5-12
Matériel informatique et télématique	4-20
Mobilier et agencement	8-15
Équipements lourds et autre matériel	10-20
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée de vie de l'actif

Des plus-values/moins-values sur cession d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits de cessions diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces plus-values/moins-values sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

#### *Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie*

Les immobilisations corporelles sont examinées pour en déterminer la dépréciation à chaque date de clôture. Le FENU procède à cet examen lors de ses exercices semestriels d'inventaire physique. Une moins-value est comptabilisée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers lorsque la valeur comptable

de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur, minorée des frais de mise en vente, ou de la valeur d'usage. Pour évaluer la valeur d'usage, le FENU applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la moins-value – la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

Les pertes de valeur constatées lors de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que la dépréciation a diminué ou n'existe plus. Une reprise de perte de valeur n'est constatée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

## b) Classement des passifs financiers

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Types de passif financier du FENU</i>
Autres passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer, et autres passifs

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les comptes créditeurs et charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti lorsque les biens sont livrés ou les services rendus au FENU et acceptés par celui-ci. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. La valeur du passif fait l'objet d'une estimation lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

## Avantages du personnel

### *Avantages à court terme*

Les avantages à court terme désignent les avantages qui sont payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (coûts salariaux), les absences rémunérées (congrés payés tels que le congé annuel, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part des prestations à long terme payables aux employés actuels se rapportant à l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire fournit des services ouvrant droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages payables à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps mais constaté comme passif courant.

*Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, mais ne comprennent pas les indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de pension, les régimes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations de rapatriement et autres sommes payables en une fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes de prévoyance à cotisations définies soit comme des régimes à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction des montants à cotiser pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les obligations et les charges. Les avantages relevant de régimes à cotisations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. Le FENU ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le FENU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Des évaluations actuarielles utilisant la méthode des agrégats avec intrants sont effectuées tous les deux ans à l'intention de la Caisse. Le régime des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte à l'Assemblée générale tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

Le programme d'assurance maladie après la cessation de service permet aux fonctionnaires retraités et aux personnes à leur charge de bénéficier d'une couverture maladie subventionnée relevant des mêmes plans d'assurance que ceux offerts au personnel en activité, sous réserve qu'ils remplissent les conditions voulues. Celui mis en œuvre par le FENU est un régime de prévoyance à prestations définies. En conséquence, un passif est comptabilisé pour prendre en compte la valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des écarts

actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé. Effectuée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, l'évaluation actuarielle la plus récente du programme d'assurance maladie après la cessation de service offert par le FENU a été arrêtée au 31 décembre 2012.

#### *Régimes de prévoyance à cotisations définies*

Tout comme les autres organisations affiliées, le FENU est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions de la Caisse (qui est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation) d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que – conformément à la norme IPSAS 25 – ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies. C'est pourquoi les cotisations versées au régime des pensions sont portées en charges, au titre des avantages du personnel, en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers dès lors qu'elles sont dues.

#### *Régime de prévoyance à prestations définies*

Les régimes de prévoyance à prestations définies du FENU comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations de cessation de service. Les obligations correspondantes sont calculées séparément pour chacun de ces régimes, en estimant le montant des prestations futures auxquelles les employés peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes; ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuarielle et constatés en fin d'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan et des ajustements au titre du coût non comptabilisé des services antérieurs. Un actuaire indépendant qualifié procède chaque année à ces calculs selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des obligations de paiement.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont constatés directement dans une réserve en actifs nets de l'année au cours de laquelle ils se produisent. Les autres variations du passif lié à ces engagements sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

#### *Autres avantages postérieurs à l'emploi*

Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés fournissent les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités payables en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net/situation nette.

*Prestations dues à la cessation de service*

Les prestations de cessation de service sont constatées en charges uniquement lorsque le FENU est manifestement tenu en vertu d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les prestations dues dans les 12 mois sont constatées au montant censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque les prestations sont dues plus de 12 mois après la date de clôture.

**Location***Contrats de location*

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple dès lors que, le FENU étant le preneur, le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat.

*Contrats de location-financement*

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au FENU la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location ou de leur durée d'utilité selon les conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est porté en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

*Conventions de droit d'usage*

Lorsque le FENU signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels doivent être remplis pour comptabiliser ce type d'actif. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte de sa durée d'utilité ou de celle de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est également comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

**c) Comptabilisation des produits***Contributions*

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords régissant les contributions prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en l'absence de tels accords. Ces

accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte ou lorsque leurs conditions qui sont éventuellement énoncées pour le versement des contributions sont remplies. Les produits sont constatés nets des fonds inutilisés remboursés aux donateurs et des provisions pour dépréciation.

Les contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le FENU et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Le FENU ne porte pas les contributions de services en nature en actifs et produits et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

#### **d) Comptabilisation des charges**

Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le FENU ou pour son compte par le PNUD, soit selon les modalités décrites ci-après.

En cas d'exécution directe des projets par le FENU ou en cas d'exécution par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens ou services (hors capitaux) par le FENU.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou partenaire de mise en œuvre est signalé au FENU.

Les avances transférées aux agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre sont portées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces agents ou partenaires et que le FENU reçoit les relevés de dépenses correspondantes, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Le FENU comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers lorsqu'il reçoit ces relevés. Les données voulues peuvent être tirées des états vérifiés des agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles pour l'année considérée, des états que l'entité soumet pour vérification ou des états non vérifiés.

#### **e) Engagements, provisions et éventualités**

##### **Engagements**

Les engagements sont des charges et obligations futures qui devront être supportées au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquelles le FENU n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Ces engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital : montant global des dépenses en immobilisations contractées mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année considérée;
- ii) Les contrats de fourniture de biens et services que le FENU compte voir exécuter dans le cours ordinaire de son activité;

- iii) Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- iv) D'autres engagements non résiliables.

### Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors que, par suite d'un événement passé, il existe pour le FENU une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

### Éventualités

#### *Actifs éventuels*

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel économique est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu quasiment certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

#### *Passifs éventuels*

Un passif financier est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'un passif éventuel se réalise, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

### Note 5

#### Soldes d'ouverture

Le tableau ci-après indique les ajustements opérés entre l'état vérifié de la situation financière du FENU au 31 décembre 2011, établi selon les normes comptables du système des Nations Unies et dont les montants ont été reclassés et retraités selon les normes IPSAS, et le solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde de clôture aux normes UNSAS (montants retraités)</i>	<i>Incidence du passage aux normes IPSAS</i>	<i>Solde d'ouverture aux normes IPSAS</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 120	–	35 120
Placements	–	32 960	32 960
Créances (opérations sans contrepartie directe)	(223)	1 171	948
Créances (opérations avec contrepartie directe)	438	–	438

	<i>Solde de clôture aux normes UNSAS (montants retraités)</i>	<i>Incidence du passage aux normes IPSAS</i>	<i>Solde d'ouverture aux normes IPSAS</i>
Avances consenties	3 015	(150)	2 865
Autres actifs courants	178	–	178
<b>Total, actifs courants</b>	<b>38 528</b>	<b>33 981</b>	<b>72 509</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	40 513	(32 959)	7 554
Prêts à des prestataires de services financiers	4 816	–	4 816
Immobilisations corporelles	–	1 005	1 005
<b>Total, actifs non courants</b>	<b>45 329</b>	<b>(31 954)</b>	<b>13 375</b>
<b>Total, actif</b>	<b>83 857</b>	<b>2 027</b>	<b>85 884</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Débiteurs et charges à payer	5 217	(70)	5 147
Avantages du personnel	32	1 664	1 696
Autres passifs courants	59	–	59
<b>Total, passifs courants</b>	<b>5 308</b>	<b>1 594</b>	<b>6 902</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	1 412	11 843	13 255
<b>Total, passifs non courants</b>	<b>1 412</b>	<b>11 843</b>	<b>13 255</b>
<b>Total, passif</b>	<b>6 720</b>	<b>13 437</b>	<b>20 157</b>
<b>Actif net/situation nette</b>			
Réserves	24 600	–	24 600
Excédent accumulé	52 537	(11 410)	41 127
<b>Total, actif net/situation nette</b>	<b>77 137</b>	<b>(11 410)</b>	<b>65 727</b>
<b>Total passif et actif net/situation nette</b>	<b>83 857</b>	<b>2 027</b>	<b>85 884</b>

Le montant total de l'actif dans le solde d'ouverture établi selon les normes IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2012 était supérieur de 2 027 000 dollars au montant retraité présenté dans l'état de la situation financière qui avait été arrêté au 31 décembre 2011 selon les normes comptables du système des Nations Unies. Cette augmentation découle essentiellement de la comptabilisation des créances et des immobilisations corporelles. Le montant total du passif a augmenté de 13 437 000 dollars en raison principalement de la comptabilisation des obligations au titre des avantages du personnel. L'actif net a diminué de 11 410 000 dollars.

**Note 6****Information sectorielle**

Le FENU classe ses activités selon quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale, et services d'appui remboursables et activités diverses) pour évaluer les résultats obtenus antérieurement dans la concrétisation de ses objectifs et décider de l'attribution future de ses ressources.

**a) Ressources ordinaires**

Les ressources ordinaires désignent toutes les ressources du FENU qui sont combinées, non liées et non préaffectées. Elles comprennent les contributions volontaires, les contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et les intérêts créditeurs y relatifs, ainsi que des produits divers.

**b) Partage des coûts**

Le partage des coûts est une modalité de cofinancement en vertu de laquelle des contributions peuvent être reçues pour telles ou telles activités de programme du FENU conformément aux politiques, buts et activités de celui-ci. Il est utilisé pour financer directement un projet, groupe de projet ou volet de programme de pays particulier. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que sur la durée d'un projet particulier. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

**c) Fonds d'affectation spéciale**

Un fonds d'affectation spéciale désigne une modalité de cofinancement mise en place en tant qu'entité comptable distincte afin que le FENU reçoive des contributions pour financer des activités de programme expressément désignées par le donateur. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun séparément au Conseil exécutif du FENU. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au siège par l'administrateur délégué. Chaque fonds d'affectation spéciale a son propre statut et son propre gestionnaire.

**d) Services d'appui remboursables et activités diverses**

Les services d'appui remboursables et activités diverses désignent les ressources du FENU autres que celles des trois catégories susmentionnées, qui sont reçues pour l'exécution d'un programme précis conformément aux politiques, buts et activités du FENU et pour la fourniture de services de gestion et autres services d'appui à des tiers.

Pour attribuer des éléments d'actif au secteur approprié, le FENU a réparti les éléments de trésorerie et placements en tenant compte des soldes interfonds des quatre secteurs.

## Situation financière au 31 décembre 2012, par secteur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Total</i>
<b>Actif</b>					
<b>Actifs courants</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 218	15 678	5 437	2 826	37 159
Placements	14 266	16 052	5 567	2 892	38 777
Créances (opérations avec contrepartie directe)	278	–	–	1	279
Avances versées	1 616	41	306	3	1 966
Autres actifs courants	87	88	3	–	178
<b>Total, actifs courants</b>	<b>29 465</b>	<b>31 859</b>	<b>11 313</b>	<b>5 722</b>	<b>78 359</b>
<b>Actifs non courants</b>					
Placements	4 815	5 600	1 942	1 009	13 366
Prêts à des prestataires de services financiers	2 910	297	–	–	3 207
Immobilisations corporelles	357	60	1	70	488
<b>Total, actifs non courants</b>	<b>8 082</b>	<b>5 957</b>	<b>1 943</b>	<b>1 079</b>	<b>17 061</b>
<b>Total, actif</b>	<b>37 547</b>	<b>37 816</b>	<b>13 256</b>	<b>6 801</b>	<b>95 420</b>
<b>Passif</b>					
<b>Passifs courants</b>					
Créditeurs et charges à payer	7 724	244	225	30	8 223
Avantages du personnel	1 452	285	154	142	2 033
Autres passifs courants	38	–	–	–	38
<b>Total, passifs courants</b>	<b>9 214</b>	<b>529</b>	<b>379</b>	<b>172</b>	<b>10 294</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Avantages du personnel	11 802	1 605	807	1 088	15 302
<b>Total, passifs non courants</b>	<b>11 802</b>	<b>1 605</b>	<b>807</b>	<b>1 088</b>	<b>15 302</b>
<b>Total, passif</b>	<b>21 016</b>	<b>2 134</b>	<b>1 186</b>	<b>1 260</b>	<b>25 596</b>
<b>Actif net</b>					
Réserves	22 600	–	–	2 000	24 600
Excédent accumulé	(6 069)	35 682	12 070	3 541	45 224
<b>Total, actif net</b>	<b>16 531</b>	<b>35 682</b>	<b>12 070</b>	<b>5 541</b>	<b>69 824</b>
<b>Total, passif et actif net</b>	<b>37 547</b>	<b>37 816</b>	<b>13 256</b>	<b>6 801</b>	<b>95 420</b>

**Résultats financiers au 31 décembre 2012, par secteur**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination<sup>a</sup></i>	<i>Total</i>
<b>Produits</b>						
Contributions volontaires, montant net	14 520	27 363	11 574	682	–	54 139
Produit des placements	206	110	51	–	–	367
Autres produits	546	13	5	2 378	(2 304)	638
<b>Total, produits</b>	<b>15 272</b>	<b>27 486</b>	<b>11 630</b>	<b>3 060</b>	<b>(2 304)</b>	<b>55 144</b>
<b>Charges</b>						
Services contractuels	2 939	2 544	1 586	157	–	7 226
Dépenses de personnel	9 371	3 348	1 470	1 837	–	16 026
Fournitures et consommables utilisés	411	51	104	1	–	567
Frais généraux de fonctionnement	4 519	3 859	1 436	683	(2 304)	8 193
Dons et autres transferts	5 146	6 648	4 933	–	–	16 727
Autres charges	1 299	93	53	72	–	1 517
Amortissement	239	32	2	56	–	329
Charges financières	8	–	–	–	–	8
<b>Total, charges</b>	<b>23 932</b>	<b>16 575</b>	<b>9 584</b>	<b>2 806</b>	<b>(2 304)</b>	<b>50 593</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>	<b>(8 660)</b>	<b>10 911</b>	<b>2 046</b>	<b>254</b>	<b>–</b>	<b>4 551</b>

<sup>a</sup> Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet du recouvrement des opérations internes de recouvrement des coûts.

**Note 7****Comparaison avec le budget**

La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V a été établi selon la convention budgétaire qui veut que les budgets approuvés du FENU soient élaborés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. La présentation des activités et charges associées à l'état V tient compte des catégories de coûts approuvées par le Conseil d'administration du PNUD. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) tient compte de la nature des charges. C'est la raison pour laquelle le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires, d'un montant de 22 962 000 dollars, est différent du montant total des charges.

Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui permettent d'engager les dépenses au titre des activités de développement et de gestion devant être financées au moyen de ressources ordinaires. Parce qu'elles reposent sur des estimations et projections établies à partir d'hypothèses d'événements à venir et qu'elles n'ont pas été officiellement approuvées par le Conseil d'administration, les autres ressources du FENU ne sont pas présentées dans l'état V.

L'état V permet de rapprocher le budget définitivement approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. Il n'existe pas d'écart important entre le budget initialement approuvé et le budget définitif.

Les crédits utilisés en 2012 correspondent à la fois aux crédits approuvés et aux besoins du FENU concernant les flux de trésorerie et liquidités. En conséquence, par rapport aux crédits ouverts :

a) Activités de développement : les crédits effectivement utilisés (20 423 000 dollars) représentent 68,4 % du budget approuvé annualisé de 29 866 000 dollars;

b) Activités de gestion : les crédits effectivement utilisés (2 539 000 dollars) représentent 96,8 % du budget approuvé annualisé de 2 623 000 dollars.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles et des activités de placement et de financement présentées selon une convention comparable doit être rapproché du montant présenté dans les états financiers comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Activités de placement</i>	<i>Activités de financement</i>	<i>Total</i>
Montant effectif total (calculé selon une convention comparable) présenté dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs	(22 776)	(186)	–	(22 962)
Incidence des différences de convention	30	104	–	134
Incidence des différences relatives aux entités	36 041	(11 174)	–	24 867
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie par rapport à l'état des flux de trésorerie</b>	<b>13 295</b>	<b>(11 256)</b>	<b>–</b>	<b>2 039</b>

Les différences de convention comprennent la différence entre la convention budgétaire (comptabilité d'exercice modifiée) et la convention comptable (comptabilité d'exercice), qui résulte essentiellement des commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont comptabilisées en vertu de la convention budgétaire au lieu de la convention comptable car la fourniture des biens ou des services n'a pas encore eu lieu pour ces commandes non exécutées.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV portent sur les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui figurent dans le premier état mais pas dans le deuxième.

Il n'y a pas de différences temporelles car l'exercice budgétaire annualisé porte sur la même période que l'année pour laquelle les états financiers sont présentés.

## Note 8

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Fonds en banque. . . . .	15 469
Instruments du marché monétaire. . . . .	21 690
<b>Total. . . . .</b>	<b>37 159</b>

Le FENU ne détient pas de trésorerie en monnaie locale dans ses bureaux de pays. Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour et ne reçoit pas de contributions dans les bureaux de pays. Toutes les contributions sont versées directement sur les comptes ouverts à cet effet au siège du FENU ou du PNUD. Les risques de crédit auxquels l'organisation est exposée sont décrits dans la note 24.

## Note 9

### Portefeuille de placements : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances atteintes</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Plus-values (moins- values) réalisées</i>	<i>Plus-values (moins-values) latentes</i>	<i>Actifs non courants reclassés en actifs courants</i>	<i>31 décembre 2012</i>
<b>Placements à court terme</b>								
Instruments du marché monétaire	-	9 987	-	1	-	-	-	9 988
Obligations	32 960	15 722	(42 600)	(612)	-	-	23 319	28 789
<b>Total, placements à court terme</b>	<b>32 960</b>	<b>25 709</b>	<b>(42 600)</b>	<b>(611)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 319</b>	<b>38 777</b>
<b>Placements à long terme</b>								
Obligations	7 554	29 540	-	(409)	-	-	(23 319)	13 366
<b>Total, placements à long terme</b>	<b>7 554</b>	<b>29 540</b>	<b>-</b>	<b>(409)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23 319)</b>	<b>13 366</b>
<b>Total, placements</b>	<b>40 514</b>	<b>55 249</b>	<b>(42 600)</b>	<b>(1 020)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52 143</b>

Au 31 décembre 2012, le FENU n'enregistrait aucune dépréciation sur ses placements.

Les risques de crédit et les risques de gestion auxquels l'organisation est exposée sont décrits dans la note 24.

### Note 10

#### Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Par type</b>	
Effets à recevoir de tierces parties . . . . .	2
Titres de placements et effets à recevoir . . . . .	272
Effets à recevoir du Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	5
<b>Total . . . . .</b>	<b>279</b>
<b>Par échéance</b>	
Moins de 6 mois . . . . .	277
Plus de 6 mois . . . . .	2
<b>Total . . . . .</b>	<b>279</b>

Les risques de crédit et de change auxquels le FENU est exposé en ce qui concerne les créances sont décrits dans la note 24.

### Note 11

#### Avances versées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Opérations sans contrepartie directe</b>	
Fonds opérationnels versés aux gouvernements . . . . .	410
Fonds opérationnels versés aux agents d'exécution/partenaires de mise en œuvre . . . . .	71
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>481</b>
<b>Opérations avec contrepartie directe</b>	
Avances versées à titre d'acomptes . . . . .	1 174
Avances au personnel . . . . .	311
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 485</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 966</b>

**Avances versées, par échéance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Moins de 6 mois . . . . .	372
Plus de 6 mois . . . . .	1 594
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 966</b>

**Note 12****Autres éléments d'actif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Actifs courants</b>	
Autres actifs divers . . . . .	178
<b>Total, autres éléments d'actif . . . . .</b>	<b>178</b>

**Note 13****Prêts aux prestataires de services financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Prêts à long terme</b>	
Prêts aux prestataires de services financiers . . . . .	3 207
<b>Total, prêts aux prestataires de services financiers . . . . .</b>	<b>3 207</b>

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012 . . . . .</b>	<b>4 816</b>
Prêts renégociés . . . . .	(812)
Montants remboursés . . . . .	(797)
<b>Solde au 31 décembre 2012 . . . . .</b>	<b>3 207</b>

**Note 14**  
**Immobilisations corporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel informatique et télématique</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Équipement lourd et autres équipements</i>	<b>Total</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>					
Coût historique	19	616	1 065	21	<b>1 721</b>
Amortissements cumulés	(3)	(304)	(405)	(4)	<b>(716)</b>
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>16</b>	<b>312</b>	<b>660</b>	<b>17</b>	<b>1 005</b>
<b>Période achevée le 31 décembre 2012</b>					
Ajouts	3	77		1	<b>81</b>
Cessions		(56)			<b>(56)</b>
Mises hors service	(7)	(197)	(253)		<b>(457)</b>
Ajustements			(33)		<b>(33)</b>
Amortissement	(2)	(127)	(198)	(2)	<b>(329)</b>
Ajustements sur amortissements cumulés (cessions, mises hors service et ajustements)	1	183	93		<b>277</b>
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2012</b>	<b>11</b>	<b>192</b>	<b>269</b>	<b>16</b>	<b>488</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>					
Coût historique	15	440	779	22	<b>1 256</b>
Amortissements cumulés	(4)	(248)	(510)	(6)	<b>(768)</b>
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2012</b>	<b>11</b>	<b>192</b>	<b>269</b>	<b>16</b>	<b>488</b>

Le FENU dispose de deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet (utilisés pour l'exécution de programmes et de projets) et les actifs de gestion (utilisés pour les opérations non liées aux projets dans les bureaux de pays et au siège).

**Note 15**  
**Comptes créditeurs et charges à payer**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Sommes dues à des tiers . . . . .	418
Charges à payer . . . . .	73
Sommes dues aux fonctionnaires . . . . .	14
Sommes dues à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes . . . . .	3
Sommes dues au PNUD . . . . .	7 715
<b>Total, comptes créditeurs et charges à payer . . . . .</b>	<b>8 223</b>

**Note 16****Avantages du personnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Avantages payables à court terme</b>	
Congé annuel . . . . .	1 415
Congé dans les foyers . . . . .	224
Assurance maladie après la cessation de service . . . . .	192
Prestations liées au rapatriement . . . . .	156
Capital-décès . . . . .	4
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies . . . . .	1
Autres avantages du personnel . . . . .	41
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>2 033</b>
<b>Avantages payables à long terme</b>	
Assurance maladie après la cessation de service . . . . .	12 448
Prestations de rapatriement . . . . .	1 709
Congé dans les foyers . . . . .	135
Capital-décès . . . . .	31
Autres avantages du personnel . . . . .	979
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>15 302</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>17 335</b>

Les avantages du personnel sont constitués conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants.

Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès au 31 décembre 2012 sont calculés compte tenu de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012.

**a) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui appliquent le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

La méthode actuarielle retenue par la Caisse des pensions pour déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs lui permettront de faire face à ses engagements est celle des agrégats avec entrants, qui utilise différents jeux d'hypothèses économiques et démographiques. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte à l'Assemblée générale tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel.

Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

La plus récente évaluation actuarielle de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2011. Elle a fait apparaître un déficit représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension (0,38 % dans l'évaluation arrêtée en 2009), qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FENU a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies ainsi que le prévoient les dispositions de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel).

#### **b) Régimes de prévoyance à prestations définies**

Outre le régime des pensions de la Caisse, le FENU offre à ses fonctionnaires, actuels et anciens, les régimes de prévoyance à prestations définies (calculées sur la base d'évaluations actuarielles) qui suivent : assurance maladie après la cessation de service, prestations de cessation de service, dont celles liées au rapatriement, et autres prestations dont le capital-décès.

La valeur actuelle des obligations au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<b>Total</b>
<b>Montant net au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>				
Accroissement de l'obligation	10 416	1 645	–	<b>12 061</b>
Coût différentiel lié au droit accumulé à prestations	708	213	–	<b>921</b>
Coût financier	465	71	–	<b>536</b>
Pertes actuarielles dues aux modifications d'hypothèse	1 231	109	–	<b>1 340</b>
Pertes actuarielles dues à la comptabilisation initiale des prestations de capital-décès	–	–	35	<b>35</b>
Diminution de l'obligation				
Prestations effectivement versées	(35)	(172)	–	<b>(207)</b>
(Gains) actuariels sur les décaissements	(145)	(1)	–	<b>(146)</b>
<b>Montant net du passif comptabilisé au 31 décembre 2012</b>	<b>12 640</b>	<b>1 865</b>	<b>35</b>	<b>14 540</b>

La valeur de l'obligation au titre des prestations définies est égale au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière (état I).

Le coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<b>Total</b>
Coût différentiel lié au droit accumulé à prestations	708	213	–	<b>921</b>
Coût financier	465	71	–	<b>536</b>
<b>Total, charges comptabilisées au titre des avantages du personnel</b>	<b>1 173</b>	<b>284</b>	<b>–</b>	<b>1 457</b>

Les pertes actuarielles comptabilisées directement dans l'état des variations de l'actif net se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<b>Total</b>
Pertes actuarielles dues aux modifications d'hypothèse	(1 231)	(109)	–	<b>(1 340)</b>
Pertes actuarielles dues à la comptabilisation initiale des prestations de capital-décès	–	–	(35)	<b>(35)</b>
Pertes actuarielles sur les décaissements	145	1	–	<b>146</b>
<b>Total</b>	<b>(1 086)</b>	<b>(108)</b>	<b>(35)</b>	<b>(1 229)</b>

La prochaine évaluation actuarielle complète sera arrêtée au 31 décembre 2013.

**c) Hypothèses actuarielles**

L'évaluation actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2012. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,0 %
Taux prévu d'évolution du coût des soins de santé (en fonction du plan d'assurance maladie)	5 % à 8 %
Mouvement du barème des traitements (en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires)	4 % à 9,1 %
Taux d'inflation	2,5 %
Coût des prestations par personne (en fonction de l'âge)	824 dollars à 14 206 dollars
Méthode actuarielle utilisée	Méthode de répartition des prestations au prorata des services

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables statistiques publiées. Les taux retenus pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations de rapatriement sont actuellement les suivants :

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de décès avant le départ à la retraite</i>	
	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>
Hommes	0,00065	0,00906
Femmes	0,00034	0,00645

Catégorie	Taux de décès après le départ à la retraite	
	À l'âge de 20 ans	À l'âge de 70 ans
Hommes	0,00072	0,01176
Femmes	0,00037	0,00860

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés le 1<sup>er</sup> janvier 1990 ou après cette date et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

Catégorie	Taux de départ à la retraite	
	À l'âge de 55 ans	À l'âge de 62 ans
Hommes	0,20	0,70
Femmes	0,25	0,80

#### Analyse de sensibilité

Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service donnerait les résultats suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Augmentation de 1 % du coût des soins de santé	Diminution de 1 % du coût des soins de santé
Effet du changement de taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations constituées en fin d'année	2 899	(2 224)
Effet du changement du taux prévu d'évolution des frais médicaux sur le total du coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et du coût financier dans la charge relative aux frais médicaux postérieurs à l'emploi	356	(261)

#### d) Prestations de cessation de service

Aucune obligation au titre des prestations de cessation de service n'est constatée pour l'année financière considérée.

#### Note 17

##### Autres éléments de passif courant

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant au 31 décembre 2012
Produits comptabilisés d'avance	12
Autres passifs divers	26
<b>Total, autres éléments de passif courant</b>	<b>38</b>

**Note 18****Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Réserve opérationnelle	24 600
<b>Total, réserves</b>	<b>24 600</b>

Créée en 1979 par l'ancien Conseil d'administration du PNUD pour assurer au FENU des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est maintenue à un niveau au moins égal à 20 % des obligations relatives aux projets.

**Note 19****Excédents accumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2012</i>	<i>Mouvements</i>	<i>31 décembre 2012</i>
Excédents accumulés	41 127	5 326	46 453
Pertes actuarielles	–	(1 229)	(1 229)
<b>Total</b>	<b>41 127</b>	<b>4 097</b>	<b>45 224</b>

Les excédents accumulés comprennent des fonds constitués à des fins particulières, dont les plus importants sont : le fonds pour les technologies de l'information et des communications (135 000 dollars), le fonds pour la sécurité (359 000 dollars), le fonds pour l'apprentissage (75 000 dollars), le fonds pour l'appendice D (27 000 dollars), le fonds pour l'assurance contre les dégâts imputables à des actes de malveillance (18 000 dollars) et le fonds pour les coûts remboursables des activités des Nations Unies cofinancées (161 000 dollars).

**Note 20****Contributions volontaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Contributions	54 822
À déduire : Contributions inutilisées remboursées aux donateurs	(683)
<b>Total, montant net des contributions volontaires</b>	<b>54 139</b>

**Note 21**  
**Produits financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Produit financier	367
<b>Total</b>	<b>367</b>

Les produits financiers comprennent un montant de 286 095 dollars correspondant aux intérêts courus sur les titres du marché monétaire, dépôts à terme et obligations sans amortissement détenus par le FENU et un montant de 81 271 dollars correspondant aux intérêts courus sur les prêts à des institutions de microfinancement. Les intérêts courus sur les prêts en cours de réaménagement ne sont pas compris dans les produits financiers indiqués ci-dessus car leur échéance et leur montant, qui dépendront des nouvelles conditions négociées à l'issue du réaménagement des prêts, ne sont pas connus avec certitude.

**Note 22**  
**Autres produits**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Gains de change	414
Produit de la cession d'actifs de projets achevés et autres produits divers	224
<b>Total</b>	<b>638</b>

**Note 23**  
**Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Charges au titre des programmes<sup>a</sup> au 31 décembre 2012</i>	<i>Charges totales au 31 décembre 2012</i>
<b>23.1 Services contractuels</b>		
Services contractuels avec des particuliers	5 528	5 703
Services contractuels avec des entreprises	1 330	1 332
Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	192	191
<b>Total partiel</b>	<b>7 050</b>	<b>7 226</b>
<b>23.2 Dépenses de personnel</b>		
Coûts salariaux	8 663	10 895
Prestations de retraite	1 539	1 946
Avantages postérieurs à l'emploi	827	1 024

	<i>Charges au titre des programmes<sup>a</sup> au 31 décembre 2012</i>	<i>Charges totales au 31 décembre 2012</i>
Prestations liées aux engagements et affectations	773	880
Prestations liées aux congés	414	444
Autres avantages du personnel	651	837
<b>Total partiel</b>	<b>12 867</b>	<b>16 026</b>
<b>23.3 Fournitures et consommables utilisés</b>		
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et des fournitures liées aux projets	157	227
Papeterie et autres fournitures de bureau	69	83
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	69	80
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	58	64
Matériel informatique et télématique	75	65
Autres consommables utilisés	39	48
<b>Total partiel</b>	<b>467</b>	<b>567</b>
<b>23.4 Frais généraux de fonctionnement</b>		
Voyages	3 454	3 548
Formation et recrutement	1 371	1 402
Loyers, contrats de locations, services de distribution	397	692
Remboursements	339	670
Communications	384	463
Sécurité	306	384
Services de spécialistes	349	370
Coût des services généraux de gestion	2 509 <sup>b</sup>	205
Contribution aux activités cofinancées des Nations Unies	133	168
Contribution aux dépenses d'informatique	111	140
Fret	58	63
Assurances/garanties	26	26
Dépenses de fonctionnement diverses	51	62
<b>Total partiel</b>	<b>9 488</b>	<b>8 193</b>
<b>23.5 Dons et autres transferts</b>		
Dons	16 709	16 709
Transferts	18	18
<b>Total partiel</b>	<b>16 727</b>	<b>16 727</b>

	<i>Charges au titre des programmes<sup>a</sup> au 31 décembre 2012</i>	<i>Charges totales au 31 décembre 2012</i>
<b>23.6 Autres charges</b>		
Pertes de change	984	984
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	219	237
Charges diverses	256	296
<b>Total partiel</b>	<b>1 459</b>	<b>1 517</b>
<b>23.7 Amortissements</b>		
Amortissements	306	<b>329</b>
<b>Total partiel</b>	<b>306</b>	<b>329</b>
<b>23.8 Frais financiers</b>		
Frais bancaires	8	8
<b>Total partiel</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>48 372</b>	<b>50 593</b>

<sup>a</sup> Dont 48,372 millions de dollars au titre des programmes et 2,221 millions de dollars au titre d'activités visant l'efficacité de l'aide et d'activités de gestion.

<sup>b</sup> Dont un montant de 2,304 millions de dollars éliminé pour supprimer l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

#### **Note 24**

##### **Instruments financiers et gestion des risques financiers**

Le PNUD administre les activités de placement du FENU dans le cadre d'un accord de prestation de services en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FENU. Les placements sont enregistrés au nom du FENU et les titres négociables sont détenus par un dépositaire désigné par le PNUD.

Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements consistent, par ordre d'importance, à assurer :

- i) La sécurité – c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante;
- ii) Des liquidités – c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements;
- iii) Des revenus – c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Le FENU est exposé à toute une série de risques financiers associés aux instruments financiers dont il dispose, dont :

- i) Le risque de crédit – la possibilité que des tiers ne puissent régler les montants devenus exigibles;

ii) Le risque de liquidité – la probabilité que le FENU ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme;

iii) Le risque de marché – la possibilité que le FENU subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives établies.

#### a) **Risque de crédit**

Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

#### **Cotes de crédit**

Au 31 décembre 2012, les placements à court et à long terme du FENU concernaient les titres de première qualité suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note de crédit moyenne</i>	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Titres du marché monétaire	AAA	9 988
Obligations	AA+	42 155
<b>Total, placements à court et à long terme</b>		<b>52 143</b>

*Note* : Les placements entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

La Trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du FENU n'exercent qu'exceptionnellement des activités de placement.

Pour ce qui est des autres ressources, le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU prévoient de n'engager les charges qu'après la réception des fonds du donateur, ce qui réduit considérablement le risque financier encouru par l'organisation à l'égard des contributions à recevoir. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant la somme à recouvrer. Qui plus est, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies ne présentant pas un risque de crédit important.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Comptes créditeurs (opérations avec contrepartie directe) . . . . .	279
Avances versées . . . . .	1 966
<b>Total, placements à court et à long terme . . . . .</b>	<b>2 245</b>

Les comptes créditeurs (opérations avec contrepartie directe) comprennent principalement les intérêts courus sur les obligations. Les avances se rapportent essentiellement à des frais payés d'avance lorsque les accords passés entre le FENU et l'agent d'exécution, le partenaire de mise en œuvre ou le fournisseur prévoient le versement d'arrhes.

Le FENU évalue toute dépréciation ou créance douteuse lorsqu'il existe une indication objective, après examen des montants restant à recouvrer à la date de clôture, qu'il ne recouvrera pas les sommes dues. Au 31 décembre 2012, le FENU ne détenait pas d'actifs compromis.

#### b) Risque de liquidité

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FENU, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Celle-ci prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à long terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme il ressort du tableau suivant.

#### Liquidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Soldes de trésorerie	1,0	474
Placements – équivalents de trésorerie	41,0	36 685
<b>Total partiel</b>	<b>42,0</b>	<b>37 159</b>
Placements à court terme	43,0	38 777
Placements à long terme	15,0	13 366
<b>Total partiel</b>	<b>58,0</b>	<b>52 143</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>89 302</b>

*Note* : Les titres de la catégorie des équivalents de trésorerie ont une échéance n'excédant pas trois mois à compter de la date d'acquisition; les titres de placement à long terme ont une échéance supérieure à 12 mois à compter de la date de clôture.

c) **Risque de marché****Risque de taux d'intérêt**

Le FENU est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêt. Vu qu'une grande partie de son portefeuille est constituée de titres dont l'échéance moyenne est relativement courte et qui sont détenus jusqu'à l'échéance, une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait pas apparaître de variations de valeur importantes. Les actifs détenus jusqu'à échéance n'étant pas évalués au cours du marché, la valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

**Classement des titres du portefeuille**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>	<i>Valeur comptable</i>
Titres détenus jusqu'à l'échéance	52 143	Coût amorti
Titres disponibles à la vente	–	Juste valeur
<b>Total, placements à court et à long terme</b>	<b>52 143</b>	

*Note* : Le coût amorti et la juste valeur sont calculés selon la méthode du coût d'intérêt effectif; les titres classés comme équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

Le Comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux critères établis dans les directives.

**Risque de change**

Au 31 décembre 2012, 99 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du FENU étaient libellés en dollars des États-Unis et 1 % dans une autre monnaie. Ces derniers avoirs servent essentiellement à financer les dépenses locales afférentes aux activités opérationnelles menées dans les pays bénéficiaires de programmes. Le FNUAP conserve un minimum de trésorerie en monnaie locale et, chaque fois que possible, tient ses comptes en dollars des États-Unis.

**Risque de change**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Autres monnaies</i>	<b>Total</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 679	480	<b>37 159</b>
Placements à court et à long terme	52 143	–	<b>52 143</b>
<b>Total, trésorerie et équivalents de trésorerie et placements au 31 décembre 2012</b>	<b>88 822</b>	<b>480</b>	<b>89 302</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>99</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Le FENU est exposé à un risque de change qui est pour l'essentiel associé aux contributions non libellées en dollars des États-Unis. Ce risque est atténué lorsque les contributions sont versées en monnaie locale par les gouvernements des pays

bénéficiaires de programmes; elles sont immédiatement converties et placées sur des comptes en dollars des États-Unis ou utilisées pour effectuer des placements en dollars des États-Unis.

Le PNUD utilise des instruments dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et options structurées sur devises, pour gérer le risque de change. Les dérivés sont évalués à la valeur du marché avec variation de valeur portée en excédent ou déficit dans l'état de la performance financière. Au 31 décembre 2012, le FENU n'avait pas de positions ouvertes sur des instruments dérivés.

## Note 25

### Parties liées

#### a) Principaux dirigeants

L'équipe dirigeante du FENU comprend les quatre membres du Groupe exécutif : le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et les deux directeurs de domaines d'activité. Chargé d'assurer l'orientation stratégique et la gestion opérationnelle, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour accomplir la mission de l'organisation. Durant l'année 2012, un des postes de directeur de domaines d'activité est resté vacant et aucun montant n'a été comptabilisé à son sujet dans les calculs présentés ci-après. Par ailleurs, deux personnes ont occupé le poste de secrétaire exécutif, la première de janvier à avril et la deuxième de novembre à décembre. Les montants versés aux deux intéressés sont pris en compte dans le tableau récapitulatif de la rémunération des principaux dirigeants présenté ci-dessous.

#### b) Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Autres prestations	Rémunération totale	Congé annuel, prestations de rapatriement et assurance maladie après la cessation de service
Principaux dirigeants	3	613	152	765	1 435
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>613</b>	<b>152</b>	<b>765</b>	<b>1 435</b>

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et autres prestations applicables, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour personnes à charge, l'indemnité pour frais d'études, les éléments sujétion et non-déménagement de la prime de mobilité et de sujétion, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations de rapatriement et le paiement des jours de congé inutilisés.

c) **Avances**

Les avances aux fonctionnaires désignent les avances de traitement. Tous les fonctionnaires de l'organisation peuvent s'en prévaloir, y compris les principaux dirigeants, pour les fins précisées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Le solde de 112 705 dollars au 31 décembre 2012 représente les avances de traitement accordées à trois membres de l'équipe dirigeante.

**Note 26****Engagements et actifs et passifs éventuels**a) **Engagements d'un montant indéfini**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
Immobilisations corporelles . . . . .	139
Biens . . . . .	2
Services . . . . .	274
<b>Total . . . . .</b>	<b>415</b>

Au 31 décembre 2012, les engagements du FENU afférents à l'achat de divers biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais qui avaient pas été reçus s'élevaient à 276 000 dollars, tandis que ceux concernant l'achat d'immobilisations corporelles pour lesquelles un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 139 000 dollars.

b) **Obligations locatives, par durée**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant au 31 décembre 2012</i>
<b>Obligations locatives immobilières</b>	
Contractées pour moins d'un an . . . . .	141
Contractées pour 1 à 5 ans . . . . .	599
Contractées pour plus de 5 ans . . . . .	-
<b>Total . . . . .</b>	<b>740</b>

La plupart des contrats de location ont une durée de cinq à dix ans, mais certains contrats peuvent être résiliés sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévisionnels correspondant à la durée minimale et à la durée normale des contrats de location.

---

*Montant  
au 31 décembre 2012*

---

**Obligations au titre des contrats de location simple**

Contractées pour moins d'un an . . . . .	–
Contractées pour 1 à 5 ans . . . . .	40
Contractées pour plus de 5 ans . . . . .	–
<b>Total . . . . .</b>	<b>40</b>

Le FENU a passé un contrat de location de trois photocopieurs pour une période de 36 mois à compter du début de l'année 2012 jusqu'à la fin 2014. Il s'agit d'un contrat de location simple car les risques et les avantages des biens loués ne lui sont pas intégralement transférés. L'obligation se monte à 1 652 dollars par mois, soit 19 824 dollars par an au total.

**c) Actifs et passifs éventuels**

À la date de clôture, le FENU n'avait aucun actif ou passif éventuel.

**Note 27****Événements postérieurs à la date de clôture**

La date de clôture des présents états financiers est le 31 décembre 2012. Il ne s'est produit entre cette date et celle à laquelle la publication des états a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, ayant eu une incidence significative sur lesdits états.

**Note 28**  
**Information supplémentaire**

**État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale créés  
par le Fonds d'équipement des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur/dénomination</i>	<i>Actif net à l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (montants retraités)</i>	<i>Produits</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture</i>	<i>Actif net à la clôture au 31 décembre 2012</i>
Belgique – Fonds de développement local pour la région d'Anseba	471	2	–	–	473
Belgique – Projet d'appui au développement local de la région de Mayahi	(1)	–	–	–	(1)
Belgique (Fonds belge pour la sécurité alimentaire) – Programme conjoint à Nara-Nioro	–	877	(73)	–	804
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Évaluation	4	–	(4)	–	–
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Programme d'appui au développement économique local	917	1 237	(1 184)	–	970
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Projet d'appui à la décentralisation, à la déconcentration et au développement économique local au Bénin	662	614	(1 030)	–	246
Fondation Bill et Melinda Gates – Fonds pour les pays les moins avancés	6 556	21	(2 518)	(25)	4 034
Canada (Agence canadienne de développement international) – Appui à la gouvernance locale dans le département du Nord-Est en Haïti	175	5	(52)	–	128
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et à Mopti-Mali	716	2	(213)	–	505
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Projet d'appui au développement communautaire en province de Byumba – Rwanda	281	1	–	–	282
France – Projet d'appui à la commune urbaine de Diffa – Niger	136	1	–	–	137
France – Projet d'appui à la décentralisation et au développement local – Mauritanie	264	1	–	–	265
Japon – Volet Institutionnalisation de l'égalité des sexes du deuxième programme de développement des districts	120	–	–	–	120
Luxembourg – Projet au Mali	75	–	(48)	–	27
Luxembourg – Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	192	1	–	–	193
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – (Agent administratif : PNUD)					
Fonds du programme « Unis dans l'action » et programmes communs	(510)	6 622	(4 462)	(51)	1 599
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement – Eau et assainissement	4	–	–	–	4

<i>Donateur/dénomination</i>	<i>Actif net à l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (montants retraités)</i>	<i>Produits</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture</i>	<i>Actif net à la clôture au 31 décembre 2012</i>
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement	15	–	–	–	15
Suède – Groupe consultatif des Nations Unies	23	–	–	–	23
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – Fonds d'affectation spéciale Modes de subsistance et sécurité alimentaire	–	2 246	–	–	2 246
<b>Total</b>	<b>10 100</b>	<b>11 630</b>	<b>(9 584)</b>	<b>(76)</b>	<b>12 070</b>